LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

● VISITE DU CHEF DE LA DIPLOMATIE NÉERLANDAISE À ALGER

Vers un nouveau souffle dans les relations bilatérales

(P3)

● PRODUCTION D'HUILE D'OLIVE 2026-2027

Une saison prometteuse à l'épreuve du climat et des incendies

(P4)

● 72E ANNIVERSAIRE DU DÉCLENCHEMENT DE LA GLORIEUSE RÉVOLUTION DE LIBÉRATION

Le Président Tebboune reçoit les vœux de plusieurs chefs d'Etat

(P3)



L'AFRIQUE FACE AU PIÈGE DE LA DETTE EXTÉRIEURE

Reprendre le contrôle de son avenir financier

Il est une contradiction qui résume une grande partie du paradoxe africain : un continent riche de ses ressources naturelles, de son potentiel humain et de ses perspectives économiques consacre une part considérable de ses revenus au remboursement de dettes contractées à l'extérieur. Il emprunte pour construire des infrastructures, financer ses économies, répondre à ses besoins sociaux et soutenir son développement. Mais, trop souvent, le coût de ces emprunts finit par réduire précisément les moyens nécessaires pour sortir de la dépendance. La question n'est donc pas simplement de savoir combien l'Afrique doit à ses créanciers.

(Lire en Pages 8 et 9))



● DÉCHETS NUCLÉAIRES ISSUS DE LA PÉRIODE COLONIALE

Lancement de la 2ème opération d'assainissement du site de Béryl à Tamanrasset des déchets nucléaires

(P5)

● SOUDAN

L'ONU condamne l'escalade des attaques de drones

(P12)

Les géants technologiques américains perdent 2 000 milliards de dollars sur fond de doutes quant à la rentabilité de l'IA



La correction des valeurs technologiques américaines en octobre met en lumière les incertitudes entourant la course à l'intelligence artificielle. Malgré des centaines de milliards de dollars investis dans les infrastructures, les grands groupes peinent encore à convaincre les marchés que ces dépenses généreront des gains à la hauteur des attentes. Le Nasdaq 100, qui regroupe les principales entreprises non financières cotées au Nasdaq, a vu sa capitalisation boursière fondre de quelque 2 000 milliards de dollars en octobre. Au 30 octobre, l'indice avait déjà reculé de plus de 5,8 %, sur fond d'inquiétudes concernant les investissements massifs dans l'intelligence artificielle (IA). La baisse a également touché d'autres indices américains. Le Nasdaq Composite a terminé le mois en recul d'environ 5,2 %, sa plus mauvaise performance depuis mars 2025. Le 30 octobre, il a chuté de 2,9 %, tandis que le S&P 500 a perdu 1,2 % sur l'ensemble du mois. Plusieurs géants technologiques ont subi de lourdes pertes. Alphabet, maison mère de Google, a vu son action plonger de 12,6 % le 29 octobre, effaçant près de 500 milliards de dollars de capitalisation boursière. Amazon a également reculé, tandis que le fabricant de semi-conducteurs Intel a perdu 28,6 % en une séance, après des prévisions de bénéfices décevantes. Des dépenses record pour une rentabilité encore incertaine Cette chute intervient alors que les grandes entreprises américaines multiplient les investissements dans l'IA, sans garantie de rentabilité rapide. Microsoft, Meta, Amazon et Alphabet devraient ainsi consacrer ensemble plus de 700 milliards de dollars à leurs infrastructures et à d'autres investissements à long terme en 2026, dont une grande partie liée à cette technologie. Cette course aux investissements dépasse les seuls géants américains. À l'échelle mondiale, JPMorgan estime que les dépenses consacrées à l'IA pourraient atteindre 900 milliards de dollars la même année. Les derniers résultats financiers ont toutefois renforcé les inquiétudes. Le bénéfice net d'Alphabet a reculé de 25 % sur un an. Malgré une hausse de 12 % de ses recettes publicitaires liées à la recherche, Google reconnaît que son mode de recherche utilisant l'IA génère moins de revenus par requête que les résultats traditionnels. Amazon fait face à des difficultés similaires sur le plan des investissements. Le groupe a enregistré un flux de trésorerie disponible négatif de 42,4 milliards de dollars sur douze mois, notamment en raison des sommes consacrées à l'IA. Ces résultats alimentent les interrogations des investisseurs sur les bénéfices que ces dépenses pourront réellement générer. L'endettement, une inquiétude supplémentaire À ces incertitudes s'ajoute la question du financement. Pour poursuivre leur expansion, plusieurs géants technologiques recourent davantage à l'emprunt, alors que les coûts de financement augmentent. Microsoft envisagerait notamment de lever quelque 25 milliards de dollars sur le marché obligataire américain. Cette dépendance croissante aux financements extérieurs suscite des inquiétudes, les entreprises devant supporter des charges supplémentaires sans certitude sur la rentabilité de leurs investissements. Les résultats restent néanmoins contrastés : Microsoft commence à tirer profit de certains projets liés à l'IA, tandis qu'Amazon et Meta affichent une croissance solide de certaines activités. Les analystes restent prudents face à ces incertitudes. Michael Hartnett, stratégiste chez Bank of America, estime que la faiblesse des marchés pourrait se prolonger jusqu'à la mi-novembre. Les prochains résultats financiers des géants technologiques seront donc particulièrement scrutés. Les investisseurs attendent désormais des preuves de rentabilité à la hauteur des milliards engagés dans l'IA.

États-Unis : la justice rejette la plainte de Trump contre le Wall Street Journal



La justice américaine a rejeté pour la deuxième fois la plainte de Donald Trump contre le Wall Street Journal, au sujet d'une lettre attribuée au président américain et adressée à Jeffrey Epstein. Le tribunal estime que les arguments avancés par Trump ne suffisent pas à établir une diffamation. Ses avocats ont annoncé leur intention de faire appel. Un juge fédéral de Floride a rejeté, le 31 octobre, pour la deuxième fois, la plainte en diffamation de Donald Trump contre le Wall Street Journal (WSJ). Le président américain réclamait au moins 10 milliards de dollars de dommages et intérêts au quotidien et à plusieurs de ses responsables pour un article publié en juillet 2025, évoquant une lettre qu'il aurait adressée au financier Jeffrey Epstein en 2003. Le juge Darrin Gayles a cette fois rejeté la plainte sans autoriser Trump à en déposer une nouvelle version. La lettre en question aurait été envoyée à Epstein pour son 50e anniversaire. Figurant dans un album de messages préparé par Ghislaine Maxwell, le document comporte un dessin de femme nue ainsi qu'une signature attribuée à Trump. Il se termine par ces mots : « Joyeux anniversaire. Que chaque jour soit un autre merveilleux secret. » Le président américain a catégoriquement contesté l'authenticité du document, le qualifiant de faux et assurant n'avoir ni rédigé ce message ni réalisé le dessin. Il a alors engagé des poursuites contre le WSJ, son éditeur Dow Jones, le groupe News Corp et plusieurs de ses responsables, dont Rupert Murdoch. En avril 2026, le juge Gayles avait déjà rejeté une première version de la plainte, tout en autorisant les avocats de Trump à la modifier. Une nouvelle version a été déposée en mai, reprochant notamment aux journalistes de ne pas avoir suffisamment vérifié leurs informations. L'affaire s'inscrit dans un contexte de controverses aux États-Unis autour des relations passées entre Trump et Epstein. Condamné en 2008 dans une affaire impliquant une mineure, le financier est mort en prison en 2019, alors qu'il attendait son procès pour trafic sexuel. Les autorités américaines avaient conclu à un suicide. Le juge estime les arguments de Trump insuffisants Dans sa décision du 31 octobre, le juge Darrin Gayles a estimé que la nouvelle plainte ne démontrait toujours pas que le WSJ avait publié des informations en sachant qu'elles étaient fausses ou en faisant preuve d'une indifférence manifeste à leur véracité. Le droit américain impose aux personnalités publiques de satisfaire à ce critère particulièrement strict pour obtenir gain de cause dans une procédure en diffamation. Le magistrat a notamment relevé que les journalistes avaient sollicité les commentaires de Trump et publié son démenti. Il a ainsi rejeté l'argument selon lequel le quotidien aurait dû renoncer à son article après les protestations du président. Une telle obligation porterait, selon lui, atteinte à la liberté de la presse garantie par le premier amendement de la Constitution américaine. Le jugement ne tranche toutefois pas la question de l'authenticité de la lettre. Il porte sur l'insuffisance des arguments présentés pour établir une diffamation au regard du droit américain.

Affaire des vaccins Pfizer : Ursula von der Leyen n'a toujours pas témoigné

Ursula von der Leyen n'a toujours pas été entendue dans l'affaire des contrats de vaccins Pfizer, selon Politico. La procureure générale européenne dénonce le refus de certains responsables, qui se considèrent au-dessus des lois, de répondre à ses convocations, et déplore les difficultés à enquêter sur des personnalités politiques de premier plan. La présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen n'a toujours pas témoigné dans l'enquête menée par le Parquet européen sur l'achat de vaccins contre la Covid-19 auprès de la société Pfizer, a rapporté Politico le 28 octobre en citant des sources. Selon le média, l'enquête porte sur d'éventuels faits d'ingérence dans les fonctions publiques, de suppression de SMS, de corruption et de conflits d'intérêts. L'enquête se heurte toutefois à des difficultés. La procureure générale européenne Laura Kovesi a déploré que certains représentants de l'Union européenne (UE) refusent de répondre aux convocations pour témoigner, et que des responsables politiques se considèrent, selon elle, au-dessus des lois. Elle a néanmoins souligné que les personnes convoquées pour un interrogatoire sont tenues de se présenter. La magistrate roumaine a par ailleurs indiqué qu'il était difficile d'enquêter sur des affaires impliquant des personnalités politiques de premier plan et des personnes fortunées liées aux milieux politiques, malgré la compétence professionnelle des enquêteurs. D'après elle, l'enquête est confrontée à des problèmes tels que le manque de financement, les retards dans la mise à jour des dispositions légales et une bureaucratie excessive. L'enquête sur d'éventuelles irrégularités lors des négociations entre Ursula von der Leyen et le président-directeur général de Pfizer Albert Bourla portant sur l'achat de vaccins contre la Covid-19 a été menée jusqu'en 2024 par les procureurs belges. En avril 2024, le Parquet européen a pris le relais. En mai 2025, le Tribunal de l'UE a estimé que la Commission européenne avait enfreint les règles de transparence en refusant au New York Times l'accès à la correspondance entre la présidente de l'institution et le dirigeant de Pfizer. Les journalistes avaient demandé à consulter les messages échangés entre les deux dirigeants pendant les négociations relatives à l'achat de doses. La Commission a alors déclaré ne pas disposer de la correspondance demandée, mais le Tribunal a jugé ses explications insuffisantes.

Six organisations syndicales de l'Éducation en France appellent à manifester le 5 novembre

Six organisations syndicales de l'Éducation nationale appellent à la grève et à manifester le jeudi 5 novembre pour les salaires et les conditions de travail, selon un communiqué commun diffusé dimanche.

Les organisations dénoncent « l'austérité salariale » imposée aux personnels de l'Éducation nationale et un « déclassement salarial et social » de leurs professions. Elles estiment que ce déclassement pèse sur l'attractivité des métiers.

Elles s'appuient sur la grève du 29 septembre dans la Fonction publique. Elles affirment que, depuis, les revendications contre la vie chère et l'absence de mesures salariales significatives « ont pris de l'ampleur ». Elles évoquent aussi la mobilisation des lycéens, qui, selon elles, a contraint le gouvernement à faire des annonces sur les postes, les moyens, le bâti scolaire et l'accès à l'enseignement supérieur. Elles jugent ces réponses insuffisantes. Les syndicats réclament des mesures immédiates : le dégel du point d'indice et des mesures catégorielles, sans contreparties, la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les AESH, une grille nationale de rémunération des AED, ainsi qu'un plan de titularisation des non-titulaires. Ils exigent également l'annulation des suppressions d'emplois prévues au budget 2027 dans le premier comme dans le second degré. Les organisations affirment que leurs revendications sont « finançables par d'autres choix budgétaires ». Elles appellent à des réunions et heures d'information syndicale pour préparer la journée de grève, et demandent à rencontrer le Premier ministre Sébastien Lecornu. Elles annoncent qu'elles se reverront rapidement pour faire le bilan de la journée et préparer la suite.

72E ANNIVERSAIRE DU DÉCLENCHEMENT DE LA GLORIEUSE RÉVOLUTION DE LIBÉRATION

Le Président Tebboune reçoit les vœux de plusieurs chefs d'Etat

A l'occasion de la commémoration du 72e anniversaire du déclenchement de la glorieuse Révolution de libération nationale, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu une série de messages de vœux de la part de plusieurs chefs d'Etat amis et frères, saluant la portée historique de cet événement et soulignant la solidité des relations qui unissent leurs pays à l'Algérie.

Parmi les premiers messages parvenus au Chef de l'Etat figure celui du président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine.

Dans son message, le président russe a tenu à adresser ses vœux les plus chaleureux au président Tebboune et, à travers lui, au peuple algérien. "Les relations algéro-russes reposent sur des traditions d'amitié et de respect mutuel, et je suis convaincu que la consolidation des relations de partenariat stratégique approfondi répondra pleinement aux intérêts de nos deux peuples et contribuera à la consolidation de la sécurité et de la stabilité en Afrique et au Moyen-Orient", a écrit le président Poutine.

Le président russe a réitéré ses "vœux de santé et de succès au président de la République", tout en souhaitant "une paix et une prospérité durables au peuple algérien". Un message qui confirme la profondeur du partenariat stratégique liant Alger et Moscou, partenariat qui ne cesse de se renforcer dans les domaines politique, économique et sécuritaire.

Le président de la République a également reçu ce lundi les vœux du Roi du Royaume hachémite de Jordanie, Abdallah II Bin Hussein, à l'occasion de cette date mémorable. De même, le président de la République arabe d'Egypte, M. Abdel Fattah Al-Sissi, a adressé un message de félicitations au président Tebboune, réaffirmant les liens historiques de fraternité et de solidarité entre l'Algérie et l'Egypte, deux pays qui partagent une même attachement aux causes justes et à la stabilité régionale.De son côté, le président turc, M. Recep Tayyip Erdogan, a adressé un message particulièrement chaleureux dans lequel il s'est félicité du niveau stratégique atteint par les relations d'amitié et de fraternité enracinées entre les deux pays.

Dans son message, le président Erdogan a adressé "ses meilleurs vœux au président de la République ainsi qu'au peuple algérien frère et ami", se félicitant du "niveau stratégique atteint par les relations d'amitié et de fraternité enracinées entre la Turquie et l'Algérie, grâce à la vision commune et aux efforts mutuels". Le président turc s'est dit convaincu que "la force des relations bilatérales, les liens unissant nos deux peuples et notre coopération dans tous les domaines approfondiront et enrichiront tout ce qui est à même de servir nos intérêts communs". Il a conclu son message en renouvelant "ses vœux de santé et de bonheur au président de la République" et en souhaitant "davantage de prospérité et de bien-être au peuple algérien frère et ami".

Enfin, le président de la République a reçu un message de vœux de son frère, le président de la République islamique de Mauritanie, M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani. Dans son message, le président mauritanien a adressé ses vœux les plus sincères au Chef de l'Etat et souhaité davantage de progrès et de prospérité au peuple algérien. Le président El Ghazouani a également réaffirmé "son attachement au renforcement et au développement des relations de coopération entre les deux pays frères", soulignant ainsi la dynamique positive qui caractérise les relations algéro-mauritaniennes, notamment dans les domaines de la sécurité frontalière, de l'énergie et de la formation. Ces messages de félicitations illustrent le capital de respect et d'estime dont jouit l'Algérie sur la scène internationale, et confirment que la Révolution du 1er Novembre 1954 demeure une référence universelle pour les peuples épris de liberté et de dignité.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PRÉSIDE UNE CÉRÉMONIE AU CERCLE NATIONAL DE L'ARMÉE

Le Président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé dimanche au Cercle national de l'Armée à Béni Messous (Alger), une cérémonie en l'honneur de hauts cadres de l'Armée nationale populaire (ANP) en activité et à la retraite, à l'occasion du 72e anniversaire du déclenchement de la Glorieuse Révolution du 1er novembre 1954, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale. "A l'occasion de la commémoration du 72ème anniversaire du déclenchement de la Glorieuse Révolution du 1er novembre 1954, monsieur le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, Chef Suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale a présidé, dans la soirée du dimanche 1er novembre 2026, au Cercle national de l'Armée de Béni Messous, une cérémonie en l'honneur de hauts cadres de l'Armée nationale populaire en activité et à la retraite, en présence de hauts responsables de l'Etat", précise le communiqué. Le président de la République a été accueilli, à l'entrée du Cercle national de l'Armée, par Monsieur le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'état-major de l'Armée nationale populaire. Ont pris part à cette cérémonie, qui s'inscrit dans le cadre "des grandes traditions de l'Armée nationale populaire visant à valoriser les étapes phares de notre glorieuse histoire et à rendre hommage à nos vaillants Chouhada", le président du Conseil de la nation, la



présidente de l'Assemblée populaire nationale, le Premier ministre, la présidente de la Cour constitutionnelle, les membres du Gouvernement, ainsi que le Général de Corps d'Armée, Commandant des forces terrestres, le Secrétaire général du ministère de la Défense nationale, les Commandants de Forces, les Commandants de la Gendarmerie nationale et de la Garde Républicaine, le Directeur de cabinet auprès du ministère de la Défense nationale, le Commandant de la 1ère Région militaire, les Chefs de département, les Directeurs et chefs de service centraux du ministère de la Défense nationale et de l'état-major de l'Armée nationale populaire, aux côtés de hauts cadres de l'Etat, des personnalités nationales et des Moudjahidine. A l'entame, l'assistance a écouté l'hymne national interprété par une troupe musicale de la Garde Républicaine. Ensuite, l'assistance a suivi un film documentaire intitulé : "Le premier novembre symbole de l'unité et doctrine de fidélité", produit par la Direction de l'information et de la communication de l'Etat-major de l'Armée nationale populaire, "mettant en lumière l'épopée du déclenchement de notre Glorieuse Révolution de libération, à laquelle le peuple algérien a directement adhéré. Le film retrace également le parcours d'édification et de construction du pays, et illustre les marques de solidarités entre les enfants d'un même peuple, qui ont démontré que leur unité constitue leur rempart infranchissable". La cérémonie a été clôturée par un spectacle de feux d'artifice, sous le rythme de la musique traditionnelle nationale, conclut le communiqué du MDN.

Hamza B.

VISITE DU CHEF DE LA DIPLOMATIE NÉERLANDAISE À ALGER

Vers un nouveau souffle dans les relations bilatérales

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, a reçu hier, au siège du ministère M. Tom Berendsen, ministre des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, en visite de travail en Algérie les 2 et 3 novembre 2026.

Cette visite s'inscrit dans le cadre de la poursuite du dialogue politique entre les deux parties et traduit leur volonté commune de renforcer la dynamique qui caractérise les relations bilatérales. A cette occasion, les deux chefs de la diplomatie ont eu des entretiens en tête-à-tête, suivis d'une réunion de travail élargie aux délégations. L'occasion de faire le point sur des relations d'amitié de longue date qui unissent les deux pays depuis plus de quatre siècles, et d'étudier les moyens de les porter vers de nouveaux horizons. Pour redonner à la coopération son élan et son dynamisme, les deux parties ont convenu de mesures concrètes : la réactivation de la commission mixte chargée de la coopération économique et technologique et des consultations politiques, la mise à jour du cadre juridique bilatéral et la promotion des échanges entre les milieux d'affaires.

Au cœur des discussions, deux domaines prioritaires où les complémentarités sont fortes : l'agriculture et les énergies renouvelables.

Dans l'agriculture et l'industrie agroalimentaire, les Pays-Bas, malgré leur superficie réduite, sont le deuxième exportateur agricole mondial. Leur modèle basé sur l'innovation, la gestion optimisée de l'eau, les serres de haute technologie et les semences à haut rendement intéresse au plus haut point l'Algérie. Dans le cadre de sa stratégie de sécurité alimentaire et de mise en valeur des terres sahariennes, l'Algérie cherche à développer une agriculture durable et à forte valeur ajoutée. Un partenariat avec les Pays-Bas pourrait se traduire par des projets de fermes pilotes dans le Sud, le transfert de technologies d'irrigation goutte-à-goutte et la formation d'agronomes.

L'autre pilier est celui de l'énergie et des énergies renouvelables. L'Algérie, qui dispose de l'un des plus grands gisements solaires au monde et qui ambitionne de devenir un fournisseur majeur d'hydrogène vert vers l'Europe, trouve en les Pays-Bas un partenaire technologique de premier plan. Les Néerlandais sont leaders dans l'éolien offshore, la logistique de l'hydrogène et les réseaux intelligents. Une coopération pourrait ouvrir la voie à des investissements conjoints dans la production d'hydrogène à partir des énergies renouvelables et à son exportation via le futur corridor Sud-H2.

Les deux parties ont également évoqué la coopération dans les ressources en eau, l'énergie et l'industrie agroalimentaire, ainsi que le renforcement du dialogue sur l'immigration et les affaires consulaires. Une rencontre qui confirme la volonté d'Alger et de La Haye de transformer une amitié historique en un partenariat économique d'avenir.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE REÇOIT LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU ROYAUME DES PAYS-BAS

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu hier lundi au siège de la présidence, M. Tom Berendsen, ministre des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, ainsi que la délégation qui l'accompagnait.

Étaient présents à cette rencontre M. Lounes Magramène, directeur de cabinet à la présidence de la République, M. Ahmed Attaf, ministre d'État chargé des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, ainsi que Mustapha Abdelhak Kasmi, ambassadeur d'Algérie auprès du Royaume des Pays-Bas.

H. B.

LA CONJONCTURE

Par Saïd B.

PLF 2027 : un budget de soutien à l'économie nationale et d'amélioration du cadre de vie des citoyens

Le ministre des Finances, Mohamed Lamine Lebbou, a présenté hier devant les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) le projet de loi de finances pour l'exercice 2027. Un texte qui se veut résolument tourné vers le soutien à l'économie nationale et la préservation du pouvoir d'achat des citoyens.

Lors d'une séance plénière présidée par la présidente de l'APN, Khalida Boufedeche, en présence de plusieurs membres du Gouvernement, le ministre a détaillé les grands équilibres d'un budget élaboré dans un contexte international marqué par la persistance de l'incertitude géopolitique, les pressions inflationnistes et les fluctuations des marchés de l'énergie.

Malgré ce contexte, l'Algérie maintient une trajectoire de croissance solide. Pour 2027, le PLF table sur une croissance de 4,2%, portée essentiellement par le hors hydrocarbures qui devrait croître de 5%. Le PIB hors hydrocarbures devrait atteindre 47.492 milliards de dinars en 2027, avant de grimper à 58.194,4 milliards en 2029. Par secteur, la croissance prévue est de 6% pour l'industrie, 5,5% pour l'énergie, 5,2% pour le BTPH, 5% pour les services et 4,7% pour l'agriculture.

Les prévisions de clôture pour 2026 confirment cette dynamique, avec une croissance attendue de 4,3%, dont 4,8% hors hydrocarbures et 1% pour les hydrocarbures. Le PIB nominal devrait dépasser 48.723 milliards de dinars en 2026.

Sur le plan budgétaire, les recettes globales pour 2027 sont évaluées à 9.251,1 milliards de DA, dont 2.652,3 milliards au titre de la fiscalité pétrolière et 6.598,8 milliards de fiscalité ordinaire. Pour 2026, les recettes devraient dépasser 8.611 milliards de DA, avec une fiscalité pétrolière recouvrée à 4.157,2 milliards de DA, permettant d'alimenter le Fonds de régulation des recettes (FRR) à hauteur de 1.459 milliards de DA.

Les dépenses budgétaires pour 2027 sont fixées à 17.251,6 milliards de DA en autorisations d'engagement et 17.882,6 milliards en crédits de paiement. Elles passeront à 19.008,5 milliards en 2028 et 18.978,2 milliards en 2029. Dans le détail : 6.180,5 milliards pour les dépenses de transfert, qui couvrent les subventions des produits de large consommation, 4.578,4 milliards pour les dépenses de personnel, 3.725,1 milliards pour l'investissement public et 2.060 milliards pour les dépenses imprévues.

Le cadrage macroéconomique retient un prix de référence fiscal du baril à 60 dollars et un prix de marché à 70 dollars, un taux de change de 131 DA pour 1 dollar et une inflation cible de 4%.

Au-delà des chiffres, le PLF 2027 comporte une série de mesures structurantes. Pour soutenir l'investissement productif, le texte consacre trois organismes : l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), le Conseil national de l'investissement (CNI) et le Guichet unique.

Pour préserver le pouvoir d'achat, il prévoit la reconduction jusqu'au 31 décembre 2029 de l'exonération de TVA sur l'importation et la vente de légumineuses, ainsi que sur la vente de fruits et légumes frais, d'œufs, de poulet de chair et de dinde produits localement.

Le projet propose également de rendre obligatoires la déclaration et le paiement à distance pour les contribuables soumis à l'IFU, dans le cadre de la modernisation de l'administration, du renforcement de la conformité fiscale et de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Les débats à l'APN se poursuivront sur trois jours, avant les interventions des présidents des groupes parlementaires et la réponse du Gouvernement jeudi prochain. Le vote du PLF 2027 est prévu pour le lundi 16 novembre.

S. B.

PRODUCTION D'HUILE D'OLIVE 2026-2027

Une saison prometteuse à l'épreuve du climat et des incendies

La filière oléicole en Algérie aborde la campagne 2026-2027 sous le signe du contraste. D'un côté, une production qui s'annonce prometteuse dans plusieurs wilayas historiques et une réputation mondiale qui ne cesse de grandir. De l'autre, des conditions climatiques difficiles et des incendies dévastateurs qui viennent rappeler la fragilité de ce patrimoine millénaire.

Considérée comme une filière stratégique, la culture de l'olivier est présente sur l'ensemble du territoire national. Elle représente 45% des superficies totales des arbres fruitiers, soit la première filière arboricole du pays, avec une superficie de 440.000 hectares. Une filière qui assure l'autosuffisance du pays, avec une production qui dépasse les 100 millions de litres par an, et qui s'ouvre de plus en plus à l'exportation.

UNE RÉPUTATION MONDIALE CONFIRMÉE

L'huile d'olive algérienne jouit aujourd'hui d'une réputation mondiale. Qualité, respect des normes internationales, goût fruité et taux d'acidité exemplaire : les huiles algériennes se distinguent. L'Algérie s'est hissée dans le top 10 mondial des producteurs d'huile d'olive. Pour la saison 2023/2024, le pays a occupé la 9e place mondiale avec 93.000 tonnes produites, selon la fondation Best Diplomats de l'ONU. Elle est 4e mondiale pour l'olive de table et 7e pour l'huile d'olive. Cette excellence se traduit par des récompenses internationales. Plusieurs marques algériennes brillent dans les concours les plus prestigieux en Allemagne, au Royaume-Uni ou au Japon. On citera notamment Dahbia de Hakim Alilèche produite à Djelfa, Baghlia de Hamid Kiard à Boumerdès, Chibi de Tizi-Ouzou, Ithri Olive de Bouira ou encore Arbaa Olive de Blida. Autant de labels qui prouvent que l'huile algérienne peut rivaliser avec les meilleures huiles espagnoles, italiennes ou tunisiennes.

BÉJAÏA : 16 MILLIONS DE LITRES ATTENDUS

L'exemple de Bejaia illustre ce potentiel. Selon la Direction des services agricoles (DSA), la wilaya prévoit une production de près de 16 millions de litres d'huile d'olive pour la saison 2026-2027, dont la campagne de cueillette a été lancée le 29 octobre à partir de la commune de Bouhamza. La wilaya compte 57.000 hectares oléicoles, soit 12% du verger national et 45% de sa superficie agricole. Elle dispose de 393 huileries, dont 100 à chaîne continue et 133 semi-automatiques, pour une capacité de trituration de 2.260 quintaux par heure. Selon le DSA, Mohamed Boutiba Benkelaouz, un programme de plantation de 100.000 oliviers sur 230 hectares a été réalisé en 2025/2026 pour 470 millions de DA. L'objectif pour l'avenir est clair : renouvellement et intensification des vergers, développement de l'irrigation et modernisation des 160 huileries traditionnelles encore en activité. Le responsable a assuré que les superficies touchées par les incendies feront l'objet d'un programme de réhabilitation et d'indemnisation.



LES INCENDIES ONT RAVAGÉ PLUS D'UN MILLION D'OLIVIERS À JIJEL

Mais ce tableau prometteur est assombri par le drame survenu à Jijel. Les vagues d'incendies qui ont ravagé la wilaya en août 2026 ont laissé un paysage de désolation. Le bilan est d'une extrême gravité : près de 1,9 million d'oliviers partis en fumée, environ 40.000 hectares de terres agricoles et de vergers dévastés. Ce sont des décennies de labeur paysan anéanties en quelques jours. L'impact socio-économique est immédiat. Plus de 10.000 emplois sont menacés dans la filière, selon les estimations. Des milliers de familles qui vivaient de la récolte, de la trituration et de la commercialisation se retrouvent sans ressources. La wilaya, qui comptait plus de 160 huileries modernes, voit sa chaîne de valeur interrompue alors que la campagne de cueillette devait générer des milliers d'emplois saisonniers. Conséquence directe : une contraction de l'offre et une envolée des prix sur les marchés nationaux, dans un contexte où l'huile d'olive est déjà un produit sensible pour le pouvoir d'achat. La campagne 2026-2027 met donc en lumière les deux visages de la filière oléicole algérienne : une filière résiliente, compétitive et capable de s'imposer à l'international, mais aussi une filière vulnérable face au changement climatique, au stress hydrique et à la recrudescence des incendies.

Le défi est désormais double. Il faut d'une part panser les plaies à Jijel, indemniser les agriculteurs et lancer un vaste programme de replantation. D'autre part, il faut sécuriser l'avenir en modernisant les huileries, en généralisant l'irrigation d'appoint et en valorisant mieux l'huile algérienne sur les marchés à l'export, où elle peut se vendre beaucoup plus cher grâce à sa qualité primée.

Entre promesse et fragilité, l'olivier, arbre millénaire et symbole de paix, reste au cœur de la souveraineté alimentaire algérienne.

Hamza B.

CÉRÉALES

D'importants moyens mobilisés pour réussir la campagne 2026-2027



C'est depuis la wilaya de Tiaret, grenier à blé historique de l'Algérie, que le coup d'envoi officiel de la campagne labours-semailles 2026-2027 a été donné. Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, M. Sid-Ali Khaldi, a supervisé hier, le lancement de la campagne au niveau de l'unité de production agricole Si-Abdelkrim, dans la commune de Sebaïne.

Un choix symbolique mais aussi stratégique. Tiaret reste l'une des wilayas les plus céréalières du pays, et le message du ministre a été clair : conserver la tendance croissante de ce secteur vital et renforcer tous les moyens pour garantir une campagne réussie.

Lors de la présentation d'un exposé sur les préparatifs, le ministre a insisté sur la nécessité de mettre à la disposition des professionnels de la filière l'ensemble des intrants agricoles. Il a ordonné la mobilisation totale des semences traitées et certifiées, des engrais, ainsi que des équipements agricoles nécessaires, afin que l'opération se déroule dans les meilleures conditions et sans rupture.

La campagne dans la wilaya de Tiaret porte sur une superficie globale estimée à 300.000 hectares, a indiqué le directeur des services agricoles, Boualem Mekhaneg. Le détail : 120.000 hectares consacrés au blé dur, 20.000 hectares au blé tendre, 156.000 hectares à l'orge et 4.000 hectares à l'avoine. Une répartition qui répond à la fois aux besoins de consommation nationale et à l'alimentation du cheptel.

Pour accompagner cette ambition, des moyens considérables ont été déployés. Quelque 98.000 quintaux de semences et 25.000 quintaux d'engrais ont été mis à la disposition des céréaliers de la wilaya. Sur le plan matériel, ce sont 2.566 tracteurs et 3.717 charrues qui ont été mobilisés, outre un nombre important de semoirs. Un dispositif qui vise à éviter tout retard dans les labours, phase cruciale qui détermine le rendement. Le ministre s'est également enquis des activités de l'Institut technique régional des grandes cultures, situé dans la commune de Sebaïne. Cet institut a réussi à produire des semences de base adaptées aux conditions climatiques de la région, notamment à la sécheresse, et destinées aux multiplicateurs de céréales. Une avancée majeure dans la stratégie de production de semences locales et résilientes, loin de la dépendance aux importations.

La visite ne s'est pas limitée au lancement symbolique. Elle a été marquée par plusieurs actions structurantes pour l'avenir. Le ministre a supervisé la pose de la première pierre d'un silo stratégique de stockage de céréales d'une capacité d'un million de quintaux. Une infrastructure essentielle pour renforcer les capacités de stockage, sécuriser la récolte et réguler le marché.

Dans le même sillage, une convention de formation a été signée entre les secteurs de l'agriculture, de l'enseignement et de la formation professionnelle, portant sur la formation dans les différentes spécialités agricoles, ainsi qu'une convention de coopération avec l'université Ibn Khaldoun de Tiaret. L'objectif est de rapprocher la recherche scientifique du terrain et de former une nouvelle génération d'agriculteurs qualifiés.

Le programme a également prévu la mise en service d'un projet de raccordement à l'électricité agricole au niveau d'une exploitation privée, une mesure très attendue par les agriculteurs pour réduire les coûts et développer l'irrigation, ainsi qu'une visite au centre équestre "Chaouchaoua".

A travers ce lancement, le ministère affiche sa volonté de maintenir la dynamique de croissance enregistrée ces dernières années dans la filière céréalière. Après une récolte 2025-2026 jugée encourageante, l'enjeu est de consolider l'autosuffisance en blé dur, de réduire la facture d'importation de blé tendre et de sécuriser durablement la souveraineté alimentaire du pays.

H. B.

DÉCHETS NUCLÉAIRES ISSUS DE LA PÉRIODE COLONIALE

Lancement de la 2ème opération d'assainissement du site de Béryl à Tamanrasset des déchets nucléaires

La 2ème opération d'assainissement du site E2 Béryl à In Ekker à Tamanrasset en 6éme Région militaire (RM), qui coïncide avec la commémoration du 72ème anniversaire du déclenchement de la glorieuse Révolution de novembre 1954, a été lancée dimanche avec des moyens matériels et humains nationaux, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).



«Dans la dynamique des opérations de réhabilitation des anciens sites des essais nucléaires au sud du pays, et à l'occasion des festivités commémorant le 72ème anniversaire du déclenchement de notre glorieuse Révolution, il a été procédé, le 1er novembre 2026, au lancement de la 2ème opération d'assainissement du site E2 Béryl à In Ekker/Tamanrasset/6ème RM, des déchets nucléaires, et ce, en mobilisant des compétences et des moyens nationaux, sous la supervision du ministère de la Défense nationale et en coordination avec l'Agence nationale de réhabilitation des anciens sites d'essais et d'explosions nucléaire français dans le sud algérien, et ce, conformément aux normes nationales et internationales en vigueur », précise la même source. «Devant le refus par la partie française d'assumer ses responsabilités pénales et de fournir les documents et cartographies des sites d'enfouissement de ces déchets nucléaires, qui constituent encore un handicap pour le développement des régions d'In Ekker à Tamanrasset et de Reggane à Adrar, les compétences nationales sont déterminées à œuvrer pour l'assainissement totale des déchets nucléaires hérités du colonisateur français dans notre Grand Sud et assurer leur réhabilitation à l'avenir », ajoute le communiqué.

« Cette opération compliquée, à laquelle l'Etat algérien a mobilisé l'ensemble des moyens matériels et humains, constitue un véritable défi pour les compétences nationales, qui veilleront à la réussite de cette mission, et ce, dans le strict respect des conditions de sécurité, des protocoles et des normes internationales, relatifs à l'identification des zones radioactives, la collecte des déchets nucléaires ainsi que leur stockage dans des conteneurs en béton destinés à cet effet », conclut le communiqué du MDN.

H. B.

ALGÉRIE-NIGER

La Télévision nationale du Niger rend hommage à la glorieuse Révolution algérienne

La Télévision nationale du Niger a rendu hommage à la glorieuse Révolution algérienne du 1er Novembre en diffusant, dimanche soir sur sa chaîne Télé Sahel, le film historique «La Bataille d'Alger», à l'occasion de la commémoration de 72e anniversaire de son déclenchement. Réalisé en 1966 par le cinéaste italien Gillo Pontecorvo, ce long-métrage emblématique du cinéma engagé revient sur l'un des épisodes les plus marquants de la lutte de libération nationale, en mettant en scène les affrontements qui ont opposé, en 1956 et 1957, les combattants du Front de libération nationale (FLN) à l'armée coloniale française dans la Casbah d'Alger. A travers notamment le parcours d'Ali La Pointe, cette œuvre cinématographique met en lumière l'engagement des moudjahidine algériens, ainsi que les sacrifices consentis par le peuple algérien, face à la répression coloniale.

L'œuvre donne également à voir la mobilisation populaire et l'ancrage de la lutte de libération dans la société algérienne, en évoquant notamment les manifestations populaires de décembre 1960, qui ont illustré l'adhésion massive des Algériens à la cause nationale et leur détermination à poursuivre le combat jusqu'au recouvrement de l'indépendance. La diffusion de ce film sur la télévision nationale nigérienne intervient dans le cadre de la commémoration du déclenchement, le 1er novembre 1954, de la Révolution algérienne, une étape décisive dans le combat du peuple algérien pour son indépendance.

R. N.

SONATRACH

Hausse significative des investissements, dynamique de développement soutenue en 2025

Le groupe Sonatrach a poursuivi en 2025 ses efforts d'investissement dans diverses activités, lesquels se sont établis à 1.078 milliards de DA (7,9 mds de dollars équivalent), soit +29% par rapport à l'année dernière, indique le groupe dans son rapport pour l'année 2025, marquée par une dynamique soutenue de développement pour le groupe qui a poursuivi la réalisation de ses objectifs et le déploiement de ses programmes d'investissement, avec résilience et adaptabilité. Mettant en avant l'effort d'investissement « conséquent » enregistré l'année dernière, Sonatrach précise sur son site web, que « les investissements réalisés en Algérie en 2025 ont atteint 1.078 milliards de DA (7,9 milliards de dollars US équivalent), en progression de 29 % par rapport à 2024 ».

En dépit d'un environnement international contraignant, le groupe « a su faire preuve de résilience et de capacité d'adaptation, en poursuivant la mise en œuvre de son plan de développement avec détermination. Grâce à la mobilisation de l'ensemble de ses ressources et à la maîtrise de ses activités, l'entreprise a ainsi pu préserver sa dynamique de développement, tout en poursuivant la réalisation de ses objectifs et le déploiement de ses programmes d'investissement », souligne le document.

Représentant 69 % du budget d'investissement global de Sonatrach, l'activité exploration-production est restée le principal pôle d'investissement et a porté, essentiellement, sur les volets exploration, développement et exploitation des gisements. Cet effort d'investissement a notamment été consacré aux projets de Touggourt, Tinrhert, Rhourde Chegga, TFT Sud et Rhourde El Baguel, ainsi qu'aux projets de maintien de la production, particulièrement le mégaprojet de Boosting Hassi R'Mel – phase III, étape 2, précise la même source.

En plus du développement des capacités de production et la consolidation du potentiel de production, le groupe a également mobilisé des financements dédiés à la modernisation et à la sécurisation de ses infrastructures, selon le rapport annuel.

« Ces investissements visent à renforcer la fiabilité de l'acheminement des hydrocarbures, tant pour la couverture des besoins du marché national que pour honorer les engagements internationaux de l'Entreprise », a-t-on précisé, ajoutant que des financements pour le développement et à la modernisation des infrastructures de liquéfaction et de séparation ont été aussi consacrés.

Ces financements ont notamment concerné, la construction d'une nouvelle jetée au port de Skikda et la réalisation d'un nouveau bac de stockage de GNL au niveau du complexe GL1K.

Le rapport annuel fait état aussi d'un chiffre d'affaires global de 5.748 milliards de DA, dont 5.230 milliards de DA à l'exportation pour Sonatrach, qui a dégagé un résultat net de 603 milliards de DA en 2025.

D'autre part, Sonatrach a également poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie climatique, à travers la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la valorisation des gaz associés et le renforcement de ses outils de management environnemental.

Des « progrès significatifs » ont notamment été réalisés dans la réduction du torchage, indique le bilan annuel qui relève que le volume global de gaz torchés s'est établi à 2,61 milliards de Sm3, en baisse de 31 % par rapport à 2020.

H. B.

ACCIDENTS DE LA ROUTE À ALGER:

11 morts et 494 blessés en 48 heures

Onze (11) personnes ont trouvé la mort et 494 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus ces dernières 48 heures dans plusieurs wilayas du pays, indique un bilan de la Protection civile.



Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya d'Alger avec 3 morts et un blessé dans 3 accidents de la circulation. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile sont intervenus pour prodiguer des soins de première urgence à 7 personnes incommodées par le monoxyde de carbone, émanant des appareils de chauffage à l'intérieur de leurs domiciles respectifs dans les wilaya de Béchar, Médéa, Tébessa et Khenchela

En outre, les secours de la Protection civile sont intervenus pour l'extinction de 8 incendies, urbains et divers, à travers les wilayas d'Alger (2 incendies), Batna (2), Skikda (1), Mostaganem (1), Annaba (1) et M'sila (1).

Pour ce qui est du dispositif de lutte contre les incendies de forêt et de récolte, les unités de la Protection civile ont procédé à l'extinction de 5 incendies du couvert végétal au niveau de plusieurs wilayas du territoire national, selon le même bilan.

SÉTIF :

Un accident de bus de transport de voyageurs fait 10 blessés

Un accident de la circulation impliquant un bus de transport de voyageurs, survenu dans la wilaya de Sétif, a fait 10 blessés, selon un bilan provisoire communiqué par la Direction générale de la Protection civile (DGPC).

L'accident s'est produit sur la route nationale n°05, dans la commune de Sétif, après le dérapage suivi du renversement du bus.

Alertés, les éléments de la Protection civile sont intervenus à 07h41 pour prendre en charge les victimes. Les dix blessés, souffrant de blessures légères, ont reçu les premiers soins sur place avant d'être évacués vers l'hôpital local.

Pour mener à bien cette opération, la Protection civile a mobilisé quatre ambulances ainsi qu'un camion de secours. Au moment de la publication du communiqué, les opérations de secours étaient toujours en cours.

Une enquête a été ouverte afin de déterminer les circonstances exactes et les causes de cet accident.

JIJEL :

La filière oléicole en difficulté dans la wilaya

Après les incendies d'août à Jijel, près de 1,9 million d'oliviers ont brûlé et plus de 10.000 emplois sont menacés dans la filière oléicole. Les vagues destructrices d'incendies qui ont ravagé au mois d'août 2026 la wilaya de Jijel ont laissé derrière elles un paysage de désolation et un bilan socio-économique d'une extrême gravité. C'est tout un pan du tissu productif et de l'économie rurale qui se retrouve terrassé par ce drame environnemental. Les chiffres préliminaires, corroborés par les premiers recoupements sur le terrain, témoignent d'une catastrophe d'une ampleur inédite : ce sont près de 1,9 million d'oliviers qui ont été consumés par les flammes. Le secteur agricole de la wilaya, particulièrement réputé pour sa vocation oléicole, encaisse ainsi un choc sans précédent qui hypothèque l'avenir de toute une région. Les flammes n'ont pas seulement détruit la verdure ; elles ont anéanti des décennies de labeur paysan. En plus des vastes superficies de maquis et de forêts parties en fumée, ce sont environ 40.000 ha de terres agricoles et de vergers plantés qui ont été dévastés. Sur le plan socio-économique, l'impact est immédiat et redoutable. Selon les estimations convergentes, ce sinistre majeur entraîne la suppression ou la mise en péril de plus de 10.000 postes de travail. Des milliers de familles, dont les revenus dépendaient exclusivement de la récolte des olives, de l'extraction de l'huile et de la commercialisation des sous-produits, se retrouvent aujourd'hui sans ressources. La filière, qui comptait plus de 160 huileries modernes en activité dans la wilaya, voit sa chaîne de valeur brutalement interrompue.

UNE CAMPAGNE DE CUEILLETTE COMPROMISE

Au-delà de la perte patrimoniale sèche, c'est l'équilibre du marché de la consommation qui se trouve menacé. La wilaya de Jijel, qui s'apprêtait à entamer la campagne de cueillette et de trituration au cours de cette période charnière de la fin du mois d'octobre et du début de novembre, fait face à une rupture brutale de sa production. Alors que cette phase cruciale devait générer des milliers d'emplois saisonniers et dynamiser l'économie locale, elle se solde par un arrêt quasi total de l'activité. Cette contraction drastique de l'offre nationale et locale en huile d'olive pèse déjà lourdement sur les prix. Les marchés et les commerces enregistrent une envolée significative des tarifs, accentuant la cherté de la vie pour les ménages.

ORAN :

Réception de deux projets de gaz et d'électricité

Le gaz naturel et l'électricité arrivent à Bousfer et Aïn El Kerma, tandis que Ras El Aïn voit démarrer son raccordement au gaz. À l'occasion de la commémoration du 72e anniversaire du déclenchement de la guerre de Libération nationale, la wilaya d'Oran a réceptionné deux importants projets d'électricité et de gaz au profit de zones isolées au niveau des communes de Bousfer et d'Aïn El Kerma. Les travaux de réalisation d'un 3e projet d'alimentation en gaz naturel ont été lancés dans le quartier historique de Ras El Aïn. Les trois projets constituent des étapes importantes pour le renforcement de la couverture en électricité et en gaz naturel, grâce à la contribution de la Direction de Distribution d'Es-Senia, rattachée au pôle de distribution d'Oran. Ils s'inscrivent dans le cadre des efforts des pouvoirs publics visant à améliorer les conditions de vie des citoyens en soutenant le développement local. C'est justement dans cette perspective, et en présence du wali d'Oran, Brahim Ouchène, qu'intervient la mise en service du réseau de gaz naturel du quartier de Fellawsen, dans la commune de Bousfer, au profit de 23 familles. Selon Sonelgaz-Distribution d'Es-Senia, « cette mise en marche intervient suite à la réalisation d'un réseau de distribution sur une distance de 275 mètres, permettant ainsi de connecter les 23 foyers concernés et de permettre aux familles bénéficiaires de profiter de cette énergie vitale et d'améliorer leurs conditions de vie, surtout avec l'approche de l'hiver ». L'opération, qui s'inscrit dans le cadre du budget supplémentaire de la wilaya d'Oran pour l'année 2026, vise l'extension de la couverture énergétique globale. Parallèlement à cette mise en service, souligne la même source, des campagnes et des expositions de sensibilisation ont été organisées localement par les services concernés afin de prémunir les nouveaux usagers contre les risques liés à la mauvaise utilisation du gaz, notamment les intoxications au monoxyde de carbone.

50 LOGEMENTS RACCORDÉS À AÏN EL KERMA

D'autre part, et dans le cadre du renforcement de la couverture électrique, la Direction de Distribution d'Es-Senia a achevé pour en ce début de novembre, les travaux de raccordement de 50 logements dans la région d'Aïn El Kerma au réseau électrique, en réalisant une connexion qui s'étend sur une distance de 482 mètres linéaires. Ce raccordement électrique vient ainsi compléter les opérations précédentes menées dans la même localité, notamment la mise en service récente du réseau de gaz naturel au profit de ce même lotissement de 50 logements ruraux.

Il convient de noter que la Direction de Distribution d'Es-Senia a achevé les travaux de réalisation du réseau de distribution de gaz naturel au niveau de la région afin d'être prête à recevoir le gaz dès l'achèvement des travaux de raccordement au réseau de transport et la mise en service des installations nécessaires.

RELIZANE :

Un mort et deux autres blessés dans le télescopage de deux motos à Yellel

Malgré les campagnes de sensibilisation dans la wilaya de Relizane, quant aux dangers de la route, certains chauffards ne respectent pas les consignes de sécurité et ne se soucient guère de la vie d'autrui. En effet, des jeunes à bord de deux motos ont été violemment percutés, hier, dans la soirée au niveau de la route nationale RN-4 dans son tronçon de Yellel. Les victimes, des adolescents, se sont télescopés en provoquant la mort sur place d'un conducteur de moto et auraient subi de multiples fractures assez graves à deux autres. Des passants à cet endroit ont accouru pour leur apporter un soutien et ont aussitôt alerté les secouristes de la Protection civile. Ces derniers ont transporté les blessés en urgence vers l'hôpital de Yellel, tandis que la dépouille mortelle du jeune a été déposée au service de médecine légale pour les soins d'une autopsie. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie nationale pour déterminer les causes de ce drame.

TLEMCEN, MOSTAGANEM ET CHLEF :

Bouzegza donne le coup d'envoi des projets de raccordement à l'eau de mer

Le ministre de l'Hydraulique donne le coup d'envoi des projets de raccordement en aval des stations de dessalement de l'eau de mer de Tlemcen, Mostaganem et Chlef. En effet, le ministre de l'Hydraulique, Lounès Bouzegza, a présidé, dans la wilaya de Tlemcen, la cérémonie de lancement des projets de raccordement en aval des stations de dessalement de l'eau de mer en cours de réalisation à Aïn Adjroud, dans la commune de Marsa Ben M'hidi (wilaya de Tlemcen), à Sidi El Adjal, dans la commune de Khadra (wilaya de Mostaganem), ainsi qu'à El Marsa, dans la wilaya de Chlef. Ces projets, qui visent à renforcer l'approvisionnement en eau potable des wilayas concernées ainsi que des wilayas de l'intérieur du pays, s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à renforcer la sécurité hydrique nationale, à améliorer le service public de l'eau au profit des citoyens, à diversifier les sources d'approvisionnement et à consolider les infrastructures du secteur de l'Hydraulique. Dans ce cadre, la wilaya de Tlemcen a bénéficié, au titre du projet de raccordement en aval de la station de dessalement de l'eau de mer d'Aïn Adjroud, d'une enveloppe financière estimée à 67 milliards de dinars pour la réalisation de 105 kilomètres de canalisations.

Le délai de réalisation de ce projet a été fixé à 16 mois. Les travaux seront répartis en cinq lots, dont la réalisation sera confiée à des entreprises nationales spécialisées dans le domaine de l'Hydraulique.

Ce projet permettra d'améliorer l'approvisionnement en eau potable des wilayas de Tlemcen et de Sidi Bel-Abbes.

SAHARA OCCIDENTAL

Le Front Polisario réaffirme son engagement à coopérer avec l'ONU

Le Front Polisario réaffirme son engagement à coopérer avec l'ONU et le Conseil de sécurité pour parvenir à une solution juste, durable et définitive en vue de la décolonisation du Sahara occidental.



Dans un communiqué rendu public samedi, à la suite de la réunion du Conseil de sécurité consacrée à la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), le Front Polisario a assuré que le Conseil n'était pas parvenu à adopter une résolution sur la prorogation du mandat de la mission, arrivé à expiration le 31 octobre 2026, en raison du blocage ayant marqué les discussions.

LA MINURSO DÉPLOYÉE SUR LA BASE D'UN ACCORD ENTRE LE FRONT POLISARIO ET LE MAROC

Le Front Polisario, tout en mettant l'accent sur la base juridique de la création de la MINURSO, a signalé que cette mission, mise sur pied par le Conseil de sécurité en vertu de la résolution 690 de l'année 1991, a été déployée sur la base d'un accord entre les deux parties au conflit, le Front Polisario et le Maroc, dans le cadre du plan de règlement ONU-OUA.

Le Front Polisario considère que toute tentative unilatérale de modifier le mandat de la mission ou de s'écarter du cadre ayant présidé à sa création afin de l'adapter à la position de l'occupation marocaine, était totalement inacceptable.

GARANTIR AU PEUPLE SAHRAOUI SON DROIT À L'AUTODÉTERMINATION

Le Front Polisario a aussi mis en garde contre toute mesure de la part de l'occupant marocain susceptible de compromettre le processus de paix onusien ou de porter atteinte au mandat de la mission, tenant l'occupant pour responsable des éventuelles répercussions de telles démarches sur la paix et la sécurité dans la région. Rappelant avoir poursuivi, durant plus de trois décennies, sa coopération constructive avec l'Organisation des Nations unies et consenti d'importantes concessions pour faire avancer le processus de paix, le Front Polisario a indiqué avoir soumis au secrétaire général de l'ONU, le 20 octobre 2025, une proposition élargie, en signe de son attachement à la recherche de la paix et de la stabilité dans la région.

Il a enfin réitéré sa disponibilité à poursuivre sa coopération avec le secrétaire général des Nations unies et le Conseil de sécurité afin de parvenir à une solution juste, durable et définitive à la question du Sahara occidental, dernière colonie en Afrique, afin de garantir au peuple sahraoui son droit à l'autodétermination, et sa souveraineté sur son territoire.

ONU : LA FIN DE LA MINURSO NE REMET PAS EN CAUSE L'AUTODÉTERMINATION

Malgré l'expiration du mandat de la MINURSO et l'absence de résolution du Conseil de sécurité, l'ONU réaffirme le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination. Le non renouvellement du mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) « n'annule pas » le droit « inaliénable » du peuple sahraoui à l'autodétermination, a affirmé le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres.

APPEL À LA PROMOTION DES DROITS DU PEUPLE SAHRAOUI

« La MINURSO a été créée pour protéger et servir le peuple du Sahara occidental, et en particulier pour lui permettre d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination », a rappelé dans un communiqué, dimanche, son porte-parole, Stéphane Dujarric. Il a fait remarquer, à ce titre, que le secrétaire général souligne que l'échec du Conseil de sécurité à adopter une résolution concernant l'avenir de la MINURSO « n'annule pas ces droits inaliénables » et appelle toutes les parties à « respecter et promouvoir les droits du peuple du Sahara occidental ». Le mandat de la mission de l'ONU au Sahara occidental (MINURSO) qui a expiré samedi 31 octobre, n'a pas été renouvelé après qu'aucun des deux projets de résolution, présentés vendredi respectivement par les États-Unis d'Amérique et la Russie n'a été adopté. Selon le communiqué, Antonio Guterres a réaffirmé également l'engagement de l'ONU à soutenir les deux parties au conflit pour « parvenir à une solution politique juste, durable et acceptable qui garantisse le droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination ». Alors que l'avenir de la MINURSO est incertain, les Nations unies restent prêtes à poursuivre leur soutien aux efforts visant à favoriser le dialogue et à rechercher une résolution du conflit par l'intermédiaire de l'Envoyé personnel du Secrétaire général, Staffan de Mistura

POLISARIO DÉPLORE L'IMPARTIALITÉ DU PROJET DE RÉSOLUTION AMÉRICAINE

Le Polisario déplore l'impartialité du projet de résolution américaine et constate avec inquiétude l'impasse survenue lors des travaux du Conseil de sécurité sur la Minurso, qui s'est tenue vendredi. Dans un communiqué parvenu à notre rédaction, le représentant légitime du peuple sahraoui déplore également que le Conseil de sécurité n'ait pas pu adopter de résolution sur le mandat de la Minurso (Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental), ce qui était «principalement due au projet de résolution présenté par les États-Unis, qui reprenait intégralement la position nationale du gouvernement américain ainsi que celle du Maroc, État occupant». Selon le Front Polisario, cette impasse a été encore aggravée par les positions adoptées par un petit nombre d'États membres du Conseil de sécurité de l'ONU, qui reflétaient un soutien manifeste à l'expansionnisme et au colonialisme, et renforçaient une pratique de deux poids, deux mesures dans le traitement des questions internationales. Toutefois, il note donc avec satisfaction que ce projet de résolution n'a pas été adopté par le Conseil de sécurité. «S'il l'avait été, il aurait gravement compromis les fondements du processus de paix des Nations unies au Sahara occidental et créé un dangereux précédent aux conséquences déstabilisatrices pour la paix et la sécurité régionales et internationales».

PROFONDE GRATITUDE POUR LA POSITION DE PRINCIPE ADOPTÉE PAR LA RUSSIE

À cet égard, le Front Polisario exprime sa «profonde gratitude» pour la position de principe adoptée par la Fédération de Russie, qui s'est opposée au projet de résolution, et prend note avec satisfaction des abstentions de la Chine, du Pakistan et de la Somalie. Il reconnaît également les positions de la majorité des États membres qui ont exprimé leur soutien à une solution juste et durable, qui garantisse le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination conformément aux résolutions pertinentes des Nations unies, et au rôle de la Minurso, conformément aux recommandations du secrétaire général de l'ONU. Dans ce contexte, le Front Polisario réitère sa «profonde reconnaissance» et sa «gratitude pour la position de principe de l'Algérie, pays frère, et pour tous les alliés et pays amis qui ont soutenu le peuple sahraoui dans sa lutte pour la défense de ses droits légitimes, conformément aux résolutions pertinentes des Nations unies».

REJET DE TOUTE TENTATIVE DE MODIFIER UNILATÉRALEMENT LE MANDAT DE LA MINURSO

Le Front Polisario rappelle, dans son communiqué, que la Minurso a été créée par le Conseil de sécurité en vertu de sa résolution 690 (1991). Il souligne que la Mission de l'ONU a été déployée sur le territoire sur la base d'un accord mutuel entre le Front Polisario et le Maroc, conformément au Plan de règlement ONU-OUA. Par conséquent, «toute tentative de déroger unilatéralement ce cadre mutuellement accepté et de modifier le mandat de la Mission pour l'aligner sur la position du Maroc, État occupant, est totalement inacceptable», précise le mouvement de libération. Le Front Polisario constate, aussi, la présentation biaisée, par le Maroc, État occupant, des conclusions des délibérations du Conseil de sécurité sur la Minurso. Cette approche rappelle les précédentes interprétations erronées de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice de 1975 sur le Sahara occidental et vise principalement à tromper l'opinion publique nationale. À cet égard, le Front Polisario met en garde contre toute action entreprise par l'État occupant qui pourrait compromettre le processus de paix des Nations unies au Sahara occidental et le mandat de la Minurso. Il tient le Maroc, État occupant, pleinement responsable de toute répercussion grave qui pourrait avoir des répercussions sur la paix et la sécurité régionales.

ENGAGEMENT SINCÈRE À ŒUVRER POUR LA PAIX

Depuis plus de trente ans, le Front Polisario coopère de manière constructive avec les efforts des Nations unies, s'engageant activement et faisant d'importantes concessions pour faire progresser le processus de paix. Dans ce même esprit, il a soumis sa proposition élargie au secrétaire général de l'ONU le 20 octobre 2025, témoignant ainsi une fois de plus de son engagement sincère à œuvrer pour la paix et à garantir l'instauration de la sécurité et de la stabilité dans la région.

Le Front Polisario réaffirme, enfin, son engagement indéfectible à coopérer avec les efforts du secrétaire général et du Conseil de sécurité de l'ONU en vue de parvenir à une solution juste, durable et définitive pour la décolonisation du Sahara occidental, dernière colonie d'Afrique.

L'AFRIQUE FACE AU PIÈGE DE LA DETTE EXTÉRIEURE

Reprendre le contrôle de son avenir financier

Par Salah LAKOUES



Il est une contradiction qui résume une grande partie du paradoxe africain : un continent riche de ses ressources naturelles, de son potentiel humain et de ses perspectives économiques consacre une part considérable de ses revenus au remboursement de dettes contractées à l'extérieur. Il emprunte pour construire des infrastructures, financer ses économies, répondre à ses besoins sociaux et soutenir son développement. Mais, trop souvent, le coût de ces emprunts finit par réduire précisément les moyens nécessaires pour sortir de la dépendance. La question n'est donc pas simplement de savoir combien l'Afrique doit à ses créanciers. Elle est de comprendre pourquoi tant d'États africains se retrouvent dans une situation où le remboursement de leurs engagements financiers devient une contrainte majeure pour leur développement, parfois au détriment de l'investissement productif, de l'éducation, de la santé et des infrastructures. Cette situation révèle une réalité politique rarement abordée avec suffisamment de profondeur : la souveraineté d'un État ne se mesure pas seulement à son indépendance institutionnelle ou à sa liberté diplomatique. Elle se mesure aussi à sa capacité de maîtriser ses engagements financiers extérieurs, de choisir les conditions de son endettement et de négocier avec ses créanciers sans compromettre l'avenir de sa population. La dette extérieure, les agences de notation et l'architecture financière internationale ne constituent donc pas trois sujets indépendants. Ils forment les différentes pièces d'un même système. Les conditions auxquelles un pays emprunte dépendent de sa situation économique, mais aussi de la manière dont sa solvabilité est évaluée, de la perception du risque par les marchés et des rapports de force qui structurent la finance mondiale. L'Afrique ne peut plus se contenter de subir ces mécanismes pays par pays. Elle doit construire une capacité collective d'analyse, de négociation et de proposition. L'expérience de l'Algérie, dont l'endettement extérieur demeure particulièrement faible et qui a annulé des créances sur plusieurs pays africains, pourrait contribuer à ouvrir cette voie.

LA DETTE EXTÉRIEURE AFRICAINE : QUAND LE REMBOURSEMENT DEVIENT UNE CONTRAINTE DE DÉVELOPPEMENT

La dette extérieure n'est pas, en elle-même, un signe de faiblesse économique. Elle peut constituer un instrument utile de développement lorsqu'elle permet de financer des investissements productifs, d'améliorer les capacités industrielles, de construire des infrastructures ou de soutenir une transformation économique durable. Le problème commence lorsque les ressources empruntées ne produisent pas suffisamment de richesses pour assurer leur remboursement, lorsque les conditions financières deviennent excessivement coûteuses ou lorsque les échéances s'accumulent sans que les économies concernées aient renforcé leurs capacités d'exportation et leurs recettes en devises. Il faut ici distinguer deux notions souvent confondues : le stock de la dette et le service de la dette. Le premier correspond au montant total des engagements extérieurs restant à rembourser. Le second désigne les sommes effectivement dues au cours d'une période donnée, comprenant le remboursement du principal et le paiement des intérêts. C'est ce service qui exerce une pression immédiate sur les ressources financières des États. Selon les données de ONE Data, les pays africains devaient environ 707,9 milliards de dollars à leurs créanciers extérieurs en 2024. Le service de cette dette représentait, pour la même année, quelque 84,4 milliards de dollars. Ces chiffres donnent une idée de l'ampleur du problème, même si les situations nationales sont très différentes et que les périmètres statistiques peuvent varier selon les institutions. Derrière ces montants, il y a une réalité économique concrète. Chaque dollar consacré au remboursement d'un emprunt extérieur est un dollar qui ne peut pas être mobilisé simultanément pour financer une école, un hôpital, un réseau électrique, une ligne ferroviaire ou une politique industrielle. Cela ne signifie pas que le remboursement de la dette serait toujours illégitime ou que les États pourraient se soustraire à leurs engagements sans conséquences. Cela signifie que la soutenabilité financière doit être appréciée à partir d'une question essentielle : un pays peut-il honorer ses obligations extérieures tout en conservant les moyens de financer son développement et de répondre aux besoins fondamentaux de sa population ? Lorsque la réponse devient négative, le problème dépasse la seule comptabilité publique. Il devient une question de choix économiques, de stabilité sociale et de souveraineté politique. La difficulté est d'autant plus importante que les pays africains ne disposent pas tous des mêmes ressources en devises. Les économies fortement dépendantes de quelques exportations de matières premières restent vulnérables aux variations des cours internationaux. Une baisse des recettes d'exportation peut rapidement réduire leur capacité à rembourser des emprunts libellés en dollars ou en euros. L'endettement extérieur peut alors devenir un cercle contraignant : le pays emprunte pour faire face à ses besoins immédiats, consacre une partie croissante de ses recettes au remboursement, réduit ses investissements productifs et se retrouve finalement dans l'obligation de solliciter de nouveaux financements. C'est cette mécanique qu'il faut rompre.

COMPRENDRE LES ORIGINES : HÉRITAGE COLONIAL, DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE ET RESPONSABILITÉS AFRICAINES

L'analyse de la dette africaine ne peut être dissociée de l'histoire économique du continent. La colonisation a profondément désorganisé les structures productives, orienté les économies vers l'exportation de matières premières et installé des relations commerciales asymétriques avec les puissances industrielles. Après les indépendances, une grande partie des États africains a hérité d'économies insuffisamment diversifiées, dépendantes des marchés extérieurs, des importations de produits manufacturés et de technologies qu'ils ne maîtrisaient pas. Les financements extérieurs ont alors été présentés comme un moyen d'accélérer le développement. Mais les conditions de ces financements, les déséquilibres commerciaux et les chocs économiques internationaux ont progressivement contribué à fragiliser plusieurs économies. La crise de la dette des années 1980 a constitué un tournant. La hausse des taux d'intérêt internationaux, les fluctuations des prix des matières premières et l'appréciation du dollar ont alourdi le coût du remboursement. De nombreux États africains ont été contraints de solliciter l'aide du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Les programmes d'ajustement structurel ont alors imposé, dans plusieurs pays, des politiques de réduction des dépenses publiques, de libéralisation économique, de privatisation et de réforme des administrations. Certaines de ces réformes répondaient à de véritables déséquilibres, mais leur application a parfois aggravé la fragilité des services publics et réduit les marges de manœuvre des États. L'héritage colonial et les rapports économiques internationaux ont donc contribué à installer une dépendance financière durable. Mais cette explication ne saurait exonérer les gouvernements africains de leurs propres responsabilités. La mauvaise gouvernance, la corruption, la fuite des capitaux, les investissements mal conçus, les dépenses improductives, les conflits et la faiblesse des systèmes fiscaux ont également contribué à l'accumulation des difficultés. Certains emprunts ont été contractés sans transparence suffisante, sans évaluation rigoureuse de leur rentabilité économique ou sans contrôle parlementaire effectif. Il serait donc intellectuellement insuffisant de réduire toute la question à une responsabilité extérieure. La domination historique des circuits financiers internationaux et les défaillances internes ont parfois agi ensemble. La souveraineté financière suppose précisément de reconnaître ces deux dimensions. Elle exige une réforme des rapports avec les créanciers internationaux, mais également une transformation de la gouvernance économique africaine. Aucun mécanisme de négociation collective ne pourra durablement protéger des États qui ne maîtrisent pas leurs propres finances publiques.

LE VÉRITABLE ENJEU : RENÉGOCIER COLLECTIVEMENT LES DETTES EXTÉRIEURES

Face aux difficultés de remboursement, les États africains se retrouvent trop souvent seuls devant leurs créanciers. Ils négocient dans l'urgence, avec des équipes techniques parfois limitées, alors que les institutions financières, les banques et les détenteurs d'obligations disposent d'une expertise juridique et financière considérable.

Cette asymétrie affaiblit leur position. Les créanciers ne forment d'ailleurs pas un ensemble homogène. La dette extérieure africaine est répartie entre créanciers bilatéraux, institutions multilatérales et créanciers privés. Les banques commerciales, les détenteurs d'obligations internationales et les fonds d'investissement occupent une place importante dans cette architecture. La Chine est un acteur significatif, mais elle ne saurait être désignée comme l'unique responsable de l'endettement africain. Les intérêts des créanciers, leurs méthodes de négociation et les mécanismes de restructuration diffèrent. Cette diversité rend les négociations particulièrement complexes. Il faut également distinguer les instruments disponibles. Le rééchelonnement consiste à repousser les échéances. La restructuration peut modifier les conditions de remboursement, les taux ou la durée des engagements. Un moratoire suspend temporairement certains paiements. L'annulation supprime tout ou partie d'une créance. Ces mécanismes n'ont ni la même portée ni les mêmes conséquences financières. La question n'est donc pas de réclamer indistinctement l'effacement de toutes les dettes. Elle est de permettre aux États de déterminer, en fonction de leur situation, quelles solutions sont nécessaires pour retrouver une trajectoire financière soutenable. Mais pourquoi chaque pays devrait-il négocier séparément des problèmes qui présentent souvent des caractéristiques communes ? Les États africains pourraient gagner en efficacité en partageant leurs analyses, en coordonnant leurs positions et en développant une expertise commune. Un groupe des pays emprunteurs permettrait notamment de comparer les contrats, d'identifier les clauses défavorables, de mieux évaluer les risques de refinancement et de renforcer la capacité juridique des administrations financières. Une telle coordination ne signifierait pas que tous les pays devraient adopter les mêmes positions. Leurs niveaux d'endettement, leurs structures économiques et leurs relations avec les créanciers sont différents. Il s'agirait plutôt de construire une plateforme permanente de coopération, capable de défendre des intérêts convergents lorsque les circonstances le permettent. L'objectif serait de passer d'une succession de négociations isolées à une véritable capacité africaine de négociation collective.

LES AGENCES DE NOTATION : LE POUVOIR DE FIXER LE PRIX DU RISQUE

La question de la dette extérieure conduit inévitablement à celle des agences de notation souveraine. Moody's, Standard & Poor's et Fitch jouent un rôle central dans l'évaluation de la capacité des États à honorer leurs engagements financiers. Leurs appréciations influencent les décisions des investisseurs, les conditions d'accès aux marchés internationaux et, directement ou indirectement, le coût des emprunts. Une dégradation de la notation peut entraîner une hausse des taux exigés par les investisseurs. Un pays déjà fragilisé peut alors devoir emprunter à des conditions plus coûteuses, ce qui alourdit encore son service de la dette. La notation n'est donc pas une simple appréciation technique. Elle participe à la formation du prix auquel un État peut accéder au financement international. Le problème tient aux méthodes d'évaluation, aux données disponibles et à la manière dont les risques sont interprétés. Les agences utilisent des indicateurs économiques et budgétaires, mais également des appréciations qualitatives portant sur la stabilité politique, la gouvernance, la solidité institutionnelle et les perspectives économiques. Cette part de jugement ouvre un espace à des biais possibles. La CNUCED a souligné, dans son étude publiée en janvier 2025, que les indicateurs subjectifs et les appréciations qualitatives jouent un rôle important dans les décisions de notation et peuvent créer des conditions propices aux biais. Elle précise toutefois qu'il est difficile de démontrer l'existence d'une discrimination systématique et constante. Il serait donc excessif d'affirmer que les agences dégradent systématiquement les pays africains ou qu'elles manipulent volontairement leurs évaluations. Mais il serait tout aussi naïf de considérer leurs méthodes comme parfaitement neutres, indépendantes de toute asymétrie d'information ou de toute représentation dominante du risque économique.

Suite en page 9

Suite de la page 8

Les économies africaines sont parfois évaluées à partir de données incomplètes, de marchés financiers peu profonds et d'indicateurs qui ne rendent pas suffisamment compte de leurs réalités productives. L'informalité, les ressources naturelles, les perspectives démographiques, les infrastructures en construction et les capacités d'adaptation peuvent être difficilement intégrées dans les modèles classiques. La réponse ne peut cependant pas se limiter à dénoncer les agences internationales. Elle doit aussi passer par l'amélioration des statistiques publiques, la transparence budgétaire, la qualité de la gestion de la dette et la consolidation des institutions nationales. Un État qui publie des données fiables, respecte ses engagements et dispose d'une stratégie économique cohérente renforce sa crédibilité. Mais il doit également pouvoir bénéficier d'une évaluation pluraliste, qui ne dépende pas exclusivement du regard des grands acteurs internationaux.

L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE INTERNATIONALE : UNE REPRÉSENTATION INÉGALE DES INTÉRÊTS

Le problème dépasse les agences de notation. Il concerne l'ensemble de l'architecture financière internationale. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale occupent une place centrale dans le système de financement et de surveillance économique. Leur rôle est important, notamment dans les périodes de crise, mais leur gouvernance reflète encore des rapports de représentation et de pouvoir historiquement déséquilibrés. Les pays africains participent à ces institutions, mais leur capacité à peser sur les grandes orientations demeure limitée au regard de leurs besoins de financement et de leur poids démographique. À cela s'ajoute la structure des marchés financiers internationaux. Les pays développés bénéficient généralement de marchés plus profonds, de monnaies plus solides et de conditions de financement plus favorables. Les économies africaines, quant à elles, doivent souvent emprunter dans des monnaies étrangères, supporter des primes de risque élevées et composer avec une forte exposition aux variations des taux de change. Cette situation révèle une contradiction fondamentale : les pays qui ont le plus besoin de financements à long terme pour construire leurs infrastructures et transformer leurs économies sont souvent ceux qui doivent supporter les conditions d'emprunt les plus contraignantes.

Il ne s'agit pas de nier les risques réels auxquels sont confrontés les investisseurs. Il s'agit de s'interroger sur la manière dont ces risques sont évalués, sur la répartition du coût du financement et sur la capacité des pays emprunteurs à faire entendre leur voix. La réforme de l'architecture financière internationale doit donc porter sur plusieurs dimensions : une représentation plus équilibrée dans les institutions, des mécanismes de restructuration plus efficaces, une meilleure transparence des contrats, des financements de long terme adaptés aux besoins de développement et une prise en compte plus juste des vulnérabilités spécifiques des économies africaines. La souveraineté financière ne consiste pas à se couper des marchés internationaux. Elle consiste à ne plus être condamné à les subir.

AFCRA : CONSTRUIRE UNE CAPACITÉ AFRICAINE D'ÉVALUATION DU RISQUE

La création de l'Africa Credit Rating Agency, AfCRA, constitue une étape importante dans cette recherche d'autonomie. L'agence a été officiellement lancée le 7 octobre 2026 à Port-Louis, à Maurice. Issue d'une initiative portée dans le cadre de l'Union africaine et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, elle doit fonctionner comme une institution indépendante, à financement privé, et compléter les évaluations des grandes agences internationales. Son ambition est de développer une expertise davantage ancrée dans les réalités économiques africaines, d'élargir la couverture des marchés insuffisamment évalués et de produire des analyses reposant sur une meilleure connaissance des données et des structures économiques du continent. Cette initiative répond à une nécessité. L'Afrique doit être en mesure de produire ses propres analyses du risque souverain, de ses entreprises et de ses institutions financières. Elle doit disposer de compétences capables d'examiner les économies africaines sans reproduire mécaniquement les grilles d'analyse élaborées ailleurs. Mais la création d'une agence africaine ne constitue pas, à elle seule, une garantie de souveraineté. AfCRA devra



faire la preuve de son indépendance, de la transparence de ses méthodes, de la qualité de ses évaluations et de sa crédibilité auprès des investisseurs. Elle ne gagnera la confiance des marchés que si ses décisions ne sont pas soumises aux intérêts politiques des gouvernements ou aux pressions des acteurs économiques. Son rôle ne doit pas être de distribuer des notes plus favorables aux États africains. Il doit être de produire des évaluations rigoureuses, fondées sur des données fiables et une connaissance approfondie des réalités du continent. La crédibilité d'une agence de notation ne se décrète pas. Elle se construit dans la durée, par la cohérence de ses méthodes et son indépendance réelle. AfCRA peut ainsi devenir un instrument utile de diversification de l'expertise financière africaine. Mais elle doit s'inscrire dans une stratégie plus large : renforcer les administrations de la dette, améliorer les statistiques économiques, développer les marchés financiers régionaux et former des spécialistes africains capables de négocier avec les grands acteurs internationaux.

THOMAS SANKARA : L'INTUITION D'UN FRONT AFRICAIN CONTRE LA DETTE

Cette exigence de solidarité financière africaine n'est pas nouvelle. Le 29 juillet 1987, à Addis-Abeba, lors du sommet de l'Organisation de l'unité africaine, Thomas Sankara prononçait un discours devenu historique sur la dette extérieure du continent. Il y défendait l'idée d'une réponse collective, estimant que les États africains ne pouvaient continuer à rechercher individuellement des solutions à un problème qui les concernait tous. Son intervention allait au-delà d'une dénonciation politique. Elle posait une question stratégique : pourquoi les pays africains devraient-ils affronter séparément leurs créanciers alors qu'ils partagent des difficultés économiques et des rapports de dépendance comparables ? Sankara proposait alors la création d'un « Front uni contre la dette », qu'il imaginait comme un espace de solidarité et de coordination entre États africains. Il refusait que le Burkina Faso se retrouve isolé face aux créanciers et insistait sur la nécessité d'une réponse continentale. Son discours s'inscrivait dans une lecture historique et politique de l'endettement, qu'il reliait aux héritages de la colonisation et aux mécanismes de domination économique. Quarante ans plus tard, le contexte a changé. Les économies africaines ont évolué, les marchés financiers se sont transformés et les créanciers sont désormais plus diversifiés. Mais la question fondamentale soulevée par Sankara reste d'actualité : comment éviter que chaque pays négocie seul, dans une position de faiblesse, les conditions de son financement extérieur ? Il ne s'agit pas de reprendre mécaniquement ses propositions ni de considérer que le refus de rembourser constitue une solution universelle. Il s'agit de retrouver la dimension stratégique de son intuition : la solidarité entre pays emprunteurs peut devenir un instrument concret de souveraineté. Le véritable hommage à cette vision ne serait pas de répéter un discours historique, mais de lui donner une traduction institutionnelle adaptée aux réalités financières contemporaines.

L'ALGÉRIE : UNE EXPÉRIENCE DE DÉSENDETTEMENT EXTÉRIEUR AU SERVICE DE L'AFRIQUE

Dans cette perspective, l'Algérie pourrait apporter une contribution particulière. Son expérience en matière de désendettement extérieur, son recours très limité aux emprunts étrangers et les décisions prises en faveur de l'allègement de créances détenues sur plusieurs pays africains constituent des éléments de légitimité pour participer à la réflexion sur une nouvelle stratégie continentale. Il importe toutefois de préciser le périmètre de cette affirmation : il ne s'agit pas de présenter l'Algérie comme le pays africain le moins endetté toutes catégories de dette confondues. La comparaison porte ici sur la dette extérieure. Selon le rapport du FMI consacré à l'Algérie en 2026, la dette extérieure brute représentait environ 1 % du PIB en 2024 et 0,8 % en 2025. L'institution explique ce niveau particulièrement faible par le recours limité de l'État aux emprunts extérieurs et par la structure relativement fermée du compte financier. L'Algérie a également procédé au remboursement anticipé de sa dette envers le FMI en 2005. Cette décision a marqué une étape importante dans sa politique de réduction de la dépendance financière extérieure. Il ne faut pas pour autant confondre faible dette extérieure et absence de vulnérabilité économique. Le faible endettement extérieur constitue un choix et une marge de manœuvre, mais il ne dispense pas de poursuivre la diversification économique. Un autre élément mérite d'être rappelé. En mai 2013, les autorités algériennes avaient annoncé l'annulation, depuis 2010, de plus de 902 millions de dollars de créances détenues sur quatorze pays africains. Cette mesure concernait notamment le Mali, le Niger, le Burkina Faso, le Sénégal, la Mauritanie et l'Éthiopie. Ce geste dépassait le cadre d'une opération financière ordinaire. Il exprimait une conception de la coopération africaine fondée sur la solidarité et sur la reconnaissance des difficultés auxquelles étaient confrontés les États les plus fragiles. Ces deux dimensions — une dette extérieure particulièrement faible et une expérience concrète d'allègement de créances africaines — pourraient donner à l'Algérie une place utile dans la construction d'une initiative continentale. Il ne s'agirait pas pour elle de prétendre diriger les finances africaines, ni de se substituer aux institutions de l'Union africaine ou à la Banque africaine de développement. Il s'agirait de prendre une initiative politique et intellectuelle, de mettre à disposition une expérience et de réunir les compétences nécessaires à une réflexion collective.

DE L'EXPÉRIENCE ALGÉRIENNE À LA CRÉATION D'UN GROUPE AFRICAIN DES PAYS EMPRUNTEURS

La proposition pourrait commencer par la constitution, en Algérie, d'un groupe de réflexion africain consacré à la dette extérieure et à la souveraineté financière. Ce groupe réunirait des économistes, des spécialistes de la dette souveraine, des juristes financiers, des représentants des banques centrales, des responsables des finances publiques et des chercheurs issus de plusieurs pays du continent. Sa première mission serait de dresser une cartographie précise de la dette extérieure africaine : montants, échéances, taux d'intérêt, monnaies de libellé, catégories de créanciers, clauses contractuelles et risques de refinancement. Il ne s'agirait pas simplement de compiler des statistiques. Il faudrait comprendre les mécanismes qui conduisent certains pays à consacrer une part disproportionnée de leurs ressources au service de leur dette, identifier les contrats les plus contraignants et analyser les conditions dans lesquelles les États pourraient négocier des restructurations plus favorables. Le groupe pourrait également élaborer des propositions concrètes : modèles de clauses de suspension temporaire des remboursements en cas de catastrophe ou de choc économique majeur, mécanismes de transparence des emprunts, outils communs d'analyse juridique et financière, dispositifs d'assistance technique et partage d'expériences entre administrations nationales. À terme, ce travail pourrait déboucher sur la création d'un véritable Groupe africain des pays emprunteurs. Une telle structure permettrait aux États membres de coordonner leurs positions lorsque leurs intérêts convergent, de partager les informations sur les conditions imposées par les créanciers et de préparer collectivement certaines négociations. Cette proposition ne part pas de rien. En juillet 2025, la Banque africaine de développement avait déjà évoqué, à l'occasion de travaux sur la gestion de la dette, l'idée d'une plateforme de coordination des emprunteurs, désignée sous le nom d'« Accra Club ». L'objectif était notamment de renforcer la coordination des négociations de prêts et des restructurations. L'initiative algérienne pourrait donc contribuer à donner une impulsion supplémentaire à cette réflexion, en proposant un cadre de travail, des consultations et une expertise technique. Il serait également nécessaire d'inscrire cette démarche dans les orientations continentales existantes, notamment celles de l'Union africaine sur la dette et la réforme de l'architecture financière internationale. La coordination avec la Banque africaine de développement et les institutions régionales serait indispensable. L'enjeu n'est pas de créer une structure supplémentaire pour produire des déclarations politiques. Il est de construire un mécanisme opérationnel, capable d'aider les États à mieux connaître leurs engagements, à comparer les conditions de financement et à défendre leurs intérêts dans les négociations. Un groupe des emprunteurs ne serait pas un front hostile aux marchés financiers. L'Afrique a besoin de capitaux extérieurs, d'investissements et de partenariats. Mais elle doit pouvoir les obtenir à des conditions soutenables, transparentes et compatibles avec ses priorités de développement. Il ne s'agirait pas davantage de réclamer l'annulation générale des dettes. Certains États ont besoin d'un rééchelonnement, d'autres d'une restructuration, d'autres encore d'une meilleure gestion de leurs échéances ou d'un accès à des financements moins coûteux. La force d'un tel groupe résiderait dans sa capacité à faire de la connaissance, de l'expertise et de la coordination des instruments de négociation. L'Algérie pourrait ainsi jouer un rôle moteur, non par une prétention à l'hégémonie, mais par une initiative de rassemblement. Son expérience pourrait servir de point de départ à une solidarité institutionnalisée entre pays africains.

PASSER DE LA DETTE SUBIE À LA SOUVERAINETÉ FINANCIÈRE

La dette extérieure africaine ne se résume pas à une accumulation de chiffres dans les rapports des institutions financières. Elle pose une question essentielle : qui décide des conditions auxquelles les économies africaines financent leur avenir ? Tant que les États négocieront isolément, tant que leurs administrations manqueront d'expertise spécialisée et tant que les évaluations financières resteront concentrées entre les mains d'un nombre limité d'acteurs, le continent continuera de subir une partie des règles qui déterminent son accès aux capitaux. La création d'AfCRA constitue un pas vers une capacité africaine d'évaluation du risque. Mais elle ne suffira pas. Il faut également renforcer les compétences juridiques et financières des États, améliorer la transparence des emprunts, réformer les mécanismes de restructuration et organiser une coordination entre les pays emprunteurs. C'est dans cette perspective que l'expérience algérienne pourrait prendre une dimension continentale. En raison de son faible endettement extérieur, de son expérience de désendettement et de l'annulation de plus de 902 millions de dollars de créances sur quatorze pays africains, l'Algérie dispose d'arguments pour proposer la création d'un groupe de réflexion chargé de préparer une initiative africaine de coordination des emprunteurs. L'objectif ne serait pas de tourner le dos aux partenaires internationaux, mais de rééquilibrer les relations financières. Il ne serait pas de refuser le financement extérieur, mais de mettre fin à une situation dans laquelle l'accès aux capitaux peut se transformer en dépendance durable. L'Afrique ne manque ni de ressources, ni de compétences, ni de perspectives économiques. Ce qui lui fait encore défaut, c'est une capacité suffisamment organisée à transformer ses atouts en pouvoir de négociation.

La souveraineté financière commence lorsque les pays africains cessent de négocier seuls les conditions de leur dépendance et commencent à défendre ensemble les conditions de leur développement.

S. L.

APS :

Une mascarade parlementaire grotesque au Maroc

Hier lundi, le monde a assisté à la plus grande mascarade de l'histoire politique des États, des gouvernements et des parlements !



Le Royaume du Maroc a un Parlement !? Et celui-ci se réunit !? Et il prend des décisions !? Voilà l'une des mascarades politiques les plus grotesques mises en scène par André Azoulay, au nom d'un royaume dont tout le monde sait que l'ensemble des pouvoirs est entre les mains du seul roi prédateur. Dans une démarche inattendue, le Maroc reproduit la démocratie algérienne, mais dans une version fictive, destinée à jouer le rôle d'une monarchie démocratique. Il semble que la réunion des deux chambres du Parlement algérien, qui a récemment autorisé l'envoi d'unités militaires au Niger pour protéger les intérêts supérieurs de la nation algérienne, soit devenue une source d'inspiration pour d'autres pays ! Le metteur en scène de cette mascarade, André Azoulay, aurait trouvé dans l'échec d'une nouvelle tentative visant à imposer l'autonomie au Conseil de sécurité une occasion propice pour reproduire la grande scène démocratique vécue par la nation algérienne et la transposer telle quelle au Maroc. Il s'agirait de convoquer deux chambres fictives, dépourvues de tout pouvoir, tant sur le plan constitutionnel que dans la réalité, afin d'examiner les conséquences du dernier vote sur le projet de résolution américain, rejeté par le veto russe, qui visait à consacrer l'autonomie comme base de règlement de la question du Sahara occidental. Le problème ne réside nullement dans l'instance onusienne, mais dans cette mascarade à laquelle le peuple marocain sera convié à assister, dans le but de le détourner de la cuisante défaite diplomatique essuyée par le Maroc aux Nations unies. Il semble que les jeux de manipulation du palais royal aient séduit les dirigeants marocains, qui paraissent également convaincus que ces procédés continuent, à chaque fois, à tromper un peuple meurtri, plongé dans la précarité, la faim et l'oppression. Mais, d'un point de vue réaliste, le Parlement marocain, qui ne disposerait même pas de deux chambres ni de véritables prérogatives législatives, pourrait bien être la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Car cette mascarade, que André Azoulay met-trait en scène à destination du peuple marocain, au nom du roi du Maroc, pourrait constituer, dans la conscience des Marocains, un moment de profonde prise de conscience politique : celle que leurs dirigeants cherchent à masquer la réalité derrière des chimères et des illusions sans fin. Il ne resterait alors aux Marocains qu'à se réveiller et à constater que le monde n'est pas tel que le Makhzen le présente dans ses mises en scène quotidiennes. Mais cette fois-ci, il s'agirait de la mascarade de trop, illustrant ce que l'auteur qualifie de « mensonge d'État » sans précédent dans l'histoire politique des nations, ainsi qu'une falsification destinée à donner l'image d'un royaume démocratique ! Car, tout simplement, il n'existerait aucun article ni aucune disposition légale obligeant le roi du Maroc à consulter le Parlement. Il serait donc impossible d'inventer un mécanisme démocratique qui n'existe pas dans les lois marocaines ni dans ses pratiques politiques, que l'auteur qualifie de méprisables. C'est pourquoi cette mascarade, comme toutes les autres, ne mériterait qu'une chose : être regardée en riant.

LE JEUNE INDEPENDANT

GROUPE DES 22 :

La réunion qui a changé le cours de l'histoire

La réunion du groupe des vingt-deux a été décisive. Il en a résulté la nécessité d'enclencher une insurrection armée contre le colonialisme français. Ses membres, réunis dans le plus grand secret le 25 juin à El-Madania (Alger), tous issus de l'Organisation spéciale (OS), ont posé ce jour-là les bases de la Révolution nationale. Leur rencontre décisive a permis de surmonter les divisions internes du PPA-MTLD et d'amorcer le passage à l'action. En orchestrant le déclenchement de la Révolution du 1er novembre 1954, ces militants ont donné naissance au Front de libération nationale (FLN), marquant ainsi le point de départ d'une guerre de libération qui allait transformer l'histoire de l'Algérie.

Durant 132 ans de colonisation, le peuple algérien subit une expropriation systématique de ses terres et une marginalisation sociale et économique. À partir du début du XXe siècle, les famines, les épidémies et une pauvreté écrasante devinrent le quotidien de la majorité des habitants. Le bon ordre de l'injustice et de l'inégalité a été institutionnalisé par la puissance coloniale. Le désir de liberté et les premières résurrections anticoloniales poussent le peuple à s'organiser et inscrire la question algérienne dans un cadre politique. La mobilisation des jeunes Algériens en 1914, à la veille de la première guerre mondiale et une législation partiale et injuste privant les autochtones de nombreux droits élémentaires, ont fait que ces nouvelles recrues musulmanes ne pouvaient aspirer à devenir des citoyens de plein droit et de ce fait elles ne devaient rester que sujets français. Cette situation favorisa la naissance et la montée du nationalisme algérien au début des années 1920 et, qui se développa durant l'entre-deux-guerres. Un courant nationaliste essentiellement porté par l'association des oulémas musulmans d'Ibn Badis, par Ferhat Abbas ou encore par Messali Hadj qui a été élu à la tête de l'Etoile nord-africaine (ENA) dès 1926.

La création du Parti du Peuple Algérien (PPA) en 1937 par Messali Hadj, à la suite de la dissolution de l'Étoile Nord-Africaine (ENA) la même année, a marqué une nouvelle étape dans la diffusion des idées indépendantistes. Rapidement, le mouvement gagne en ampleur, mais il est à son tour dissous par décret en 1939, et ses principaux dirigeants, dont Messali Hadj, sont condamnés à de lourdes peines. Néanmoins, le PPA poursuivra ses activités dans la clandestinité, renforçant la détermination des militants à lutter pour l'indépendance de l'Algérie. La répression sanglante des manifestations du 8 mai 1945 a provoqué la radicalisation des nationalistes algériens. En 1946, Ferhat Abbas fonde l'Union Démocratique du Manifeste Algérien (UDMA), tandis que Messali Hadj crée le Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques (MTLD) à la suite de la dissolution du Parti du Peuple Algérien (PPA). L'année suivante, en 1947, l'Organisation Spéciale (OS) voit le jour, grâce à la participation de jeunes militants nationalistes, parmi lesquels Ahmed Ben Bella, Hocine Aït Ahmed et Mohamed Boudiaf, entre autres.

LA TURBULENTE RELATION ENTRE LE PPA ET LE MTLD

Cette structure militaire clandestine du parti, considérée comme le bras armé du mouvement, était chargée de préparer la lutte armée contre la colonisation française. Pour parfaire l'organisation de l'OS, Aït Ahmed poursuivit sa mission en formant les militants à l'usage des explosifs, à leur fabrication et à la maîtrise des transmissions.Selon le dictionnaire de la guerre d'Algérie, les deux partis politiques le PPA-MTLD, qui prônait l'indépendance était entre 1951 et 1954 en proie à une lutte interne, ils avaient traversé plusieurs épreuves, notamment la crise dite « berbériste ». A partir de 1952, un conflit s'installe entre Messali et le comité central du MTLD, favorable à la création d'un Congrès national algérien. Opposé à ce projet, Messali réclame les pleins pouvoirs. Cependant la création du groupe des 22 par le CRUA a permis surmonter le conflit qui avait éclaté un an auparavant, notamment avec le doyen du mouvement, Messali Hadj, son charisme, nourri par un passé militant, avait atteint des sommets, entraînant à un culte de la personnalité et une tendance au zaïmisme. Face à cela, le Comité central critiquant les dérives du zaïm, avait décidé de rompre avec le « patriarche ».

Dans l'optique de réconcilier ces tendances, le Comité Révolutionnaire pour l'Unité et l'Action (CRUA) voit le jour en mars 1954. Comme son nom l'indique, il vise l'action armée et devient rapidement une force autonome. En juin, le CRUA, passe à l'organisation et convoque les 22 pour viser l'objectif de la lutte pour l'indépendance. Le Groupe des 22 s'est rassemblé dans la maison du militant Lyès Derriche. Les militants présents étaient issus de l'OS, le bras armé du PPA-MTLD, créée en 1947 pour préparer le soulèvement révolutionnaire.

À ce rassemblement des 22 ont assisté des figures célèbres de la Révolution algérienne : Othmane Belouizdad, Mostefa Ben Boulaïd, Ramdane Benabdelmalek, Benmostefa Benaouda, Lakhdar Bentobal, Rabah Bitat, Zoubir Bouadjadj, Saïd Bouali, Ahmed Bouchaïb, Mohamed Boudiaf, Boudjemaa Souidani, Abdelhafid Boussouf, Lyès Derriche, Didouche Mourad, Abdessalam Habachi, Abdelkader Lamoudi, Larbi Ben M'Hidi, Mohamed Mechati, Slimane Mellah, Mohamed Merzoughi, Badji Mokhtar et Youcef Zighoud. Présidée par Ben Boulaïd, la réunion a posé les jalons d'une dynamique inéluctable. Parmi les recommandations de la réunion du Clos Salambier, la création de cinq zones dirigées par les coordinateurs du CRUA : la zone 1 Aurès-Nememcha dirigée par Ben Boulaïd, la zone 2 Nord-Constantinois (Didouche), la zone 3 Kabylie qui devait être dirigée par Belkacem Krim (absent à la réunion), la zone 4 Algérois (Bitat) et zone 5 Oranie (Ben M'hidi). Boudiaf devait assurer la coordination avec la délégation extérieure au Caire (Aït Ahmed, Ben Bella et Khider).

Très vite le CRUA prend le nom de FLN et crée son bras armé, l'Armée de Libération Nationale (ALN). La date de la Toussaint, le 1er novembre, est retenue comme point de départ de la Révolution. Une proclamation signée par le Secrétariat général est rédigée, reproduite à la ronéo à Ighil Imoula (Tizi Ouzou) avant d'être distribuée en Algérie pour atterrir en Egypte et lue à la radio Sawt al-Arab du Caire.

SOUDAN

L'ONU condamne l'escalade des attaques de drones

L'ONU condamne l'escalade meurtrière des attaques de drones au Soudan. Antonio Guterres appelle à une cessation immédiate des hostilités et à la protection des civils. Face au lourd bilan des attaques de drones au Soudan, le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a fermement condamne les frappes infligées aux civils, a déclaré son porte-parole, Stéphane Dujarric. « Les drones ont tué des centaines de civils au Soudan, y compris des femmes et des enfants, ce qui constitue des violations du droit international humanitaire », a indiqué Dujarric, samedi, dans un communiqué. « Le secrétaire général est consterné par toutes les attaques dirigées contre les civils et les infrastructures critiques, y compris les établissements de santé », a-t-il souligné. Il appelle les parties à « épargner la population civile et les infrastructures critiques et à convenir sans délai d'une cessation des hostilités comme première étape vers la fin de ce conflit dévastateur ». Il renouvelle son appel urgent aux parties à s'engager de bonne foi dans les efforts de médiation, d'après le porte-parole. « Les Nations unies se tiennent prêtes à soutenir tous les efforts visant à faire avancer une résolution politique durable qui reflète les aspirations du peuple soudanais », selon le communiqué.



UNE FRAPPE DE DRONE PROVOQUE UN INCENDIE DANS UNE CENTRALE ÉLECTRIQUE DU NORD DU PAYS

Une frappe de drone a touché une centrale électrique dans le nord du Soudan tôt dimanche, provoquant un incendie et de fortes explosions, ont indiqué des témoins à Anadolu (AA). L'attaque a visé la centrale électrique d'Abou Hamad, dans l'État du Nil, à environ 538 kilomètres au nord de la capitale, Khartoum, selon ces témoins. Ces derniers ont fait état de fortes explosions aux abords de l'installation, alors que les flammes ravageaient certaines parties de la centrale. Des vidéos relayées par des militants sur les réseaux sociaux montrent un important incendie dans l'installation. Cette nouvelle frappe porte à douze le nombre de centrales électriques visées par des attaques de drones depuis lundi dans six États soudanais : Khartoum, Al-Jazira, Sennar, Gedaref, le Nil et la Mer Rouge. Les autorités soudanaises n'avaient pas réagi dans l'immédiat à cette attaque. Aucun bilan humain ni aucune évaluation des dégâts n'étaient disponibles.

UNE SÉRIE DE FRAPPES DE DRONES CONTRE LES INFRASTRUCTURES ÉLECTRIQUES

Cette attaque intervient après une autre frappe de drone ayant visé samedi la centrale électrique de Hayya, encore en construction, dans l'État de la Mer Rouge. Ces attaques contre les infrastructures électriques surviennent dans le contexte du conflit opposant l'armée soudanaise aux Forces de soutien rapide (FSR), un groupe paramilitaire. Les deux camps s'affrontent depuis avril 2023, lorsque des désaccords sur l'intégration des forces militaires du pays ont dégénéré en conflit armé. La guerre a fait des dizaines de milliers de morts et déplacé environ 13 millions de personnes, sur fond d'aggravation de la crise humanitaire et de la faim. Depuis avril 2023, le Soudan est le théâtre d'un conflit opposant l'armée soudanaise aux Forces de soutien rapide (FSR), qui a fait des milliers de morts et provoqué le déplacement de millions de personnes.

L'INSÉCURITÉ PROVOQUE LE DÉPLACEMENT DE 1 150 PERSONNES AU DARFOUR-NORD, EN TROIS JOURS

Environ 1 150 personnes ont fui quatre villages de l'État du Darfour-Nord, dans l'ouest du Soudan, en raison de la dégradation de la situation sécuritaire au cours des trois derniers jours, a annoncé dimanche l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Dans un communiqué, l'agence des Nations unies a indiqué que ses équipes sur le terrain estimaient que 1 150 personnes supplémentaires avaient été déplacées des villages de Muzbat, Oreri, Tari et Umm Haraz, dans la localité d'Oum Barou, entre le 29 et le 31 octobre. Certaines des familles touchées se sont installées dans d'autres endroits de la même localité, tandis que d'autres ont franchi la frontière pour se rendre au Tchad, a-t-elle précisé. La situation sécuritaire reste extrêmement tendue et instable, a ajouté l'agence. Lundi, l'OIM avait indiqué que 895 personnes avaient été déplacées de trois villages d'Oum Barou le 24 octobre. Les Forces de soutien rapide (FSR) et l'armée soudanaise s'affrontent depuis avril 2023, à la suite d'un différend concernant l'intégration du groupe paramilitaire au sein de l'armée. Le conflit a fait des dizaines de milliers de morts et provoqué le déplacement de 13 millions de personnes. Les FSR contrôlent les cinq États du Darfour, à l'exception de certaines parties du Darfour-Nord et du Darfour-Ouest qui restent sous le contrôle de l'armée. Cette dernière contrôle la majeure partie des autres États du pays, y compris la capitale, Khartoum. Le Darfour représente environ un cinquième du territoire soudanais, qui s'étend sur plus de 1,8 million de kilomètres carrés. La majorité des 53 millions d'habitants du pays vivent dans les zones contrôlées par l'armée.

METTRE FIN AUX VIOLATIONS DE L'OCCUPATION SIONISTE CONTRE LE SECTEUR ÉDUCATIF EN PALESTINE

Le « Syndicat des enseignants » appelle à une mobilisation syndicale et internationale en faveur des droits humains

L'Union générale des enseignants palestiniens a appelé à une intervention syndicale et internationale urgente, axée sur les droits humains, afin de faire pression pour lever le blocus israélien. Ce blocus entrave l'accès des enseignants et des élèves à leurs établissements scolaires à Hébron, et s'accompagne de la détention de membres du personnel éducatif ainsi que de la saisie de leurs moyens de transport. L'agression israélienne, qui se poursuit dans la ville d'Hébron, a empêché, au cours de la semaine dernière, environ 80 000 élèves de se rendre dans leurs écoles, au nombre de 220, qu'elles soient publiques, privées ou gérées par l'UNRWA, situées dans la circonscription du centre Al-Khalil. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a fait savoir que les cours ont repris aujourd'hui, à l'exception de 15 écoles situées dans les secteurs d'Al-Jalda, d'Ain Deir Bahha et leurs environs, privant ainsi environ 2 400 élèves d'accès à l'éducation. Le Syndicat des enseignants a rapporté que, le 1er novembre, les forces d'occupation ont appréhendé dix enseignants de l'école primaire mixte de Janba, sur la route de Khallat al-Dabaa, dans la zone de Masafer Yatta. Elles ont également saisi leur véhicule, le transférant vers le camp militaire de Janba. Cette détention, qui a duré plusieurs heures, a paralysé le fonctionnement de l'école, laissant les élèves dans l'attente de leurs enseignants. Le syndicat a souligné que la fermeture des routes et la détention d'enseignants et d'élèves constituent une atteinte au droit à l'éducation, ainsi qu'à la vie et à la dignité des personnes. Il a précisé que les élèves déplacés se retrouvent privés de continuité scolaire, de leurs manuels, de leur cadre d'apprentissage et de tout sentiment de sécurité, tandis que les enseignants font face à des obstacles qui les empêchent de rejoindre leurs écoles et d'exercer leurs fonctions. Le syndicat a souligné que les activités pédagogiques et l'enseignement à distance constituent une tentative de maintenir le lien entre les élèves et leurs écoles ; ils ne sauraient, en aucun cas, servir de prétexte pour justifier la fermeture des établissements scolaires ou pour dédouaner l'occupant de sa responsabilité dans l'entrave à l'accès à ces écoles. Il a appelé au lancement d'une action syndicale internationale, pilotée par l'Internationale de l'Éducation et ses syndicats membres. Cette initiative consisterait à interpeller les gouvernements, les parlements et les missions diplomatiques pour exiger leur intervention, tout en assurant un suivi des résultats obtenus. Le syndicat a également préconisé l'envoi d'une délégation syndicale et de défense des droits humains à Hébron et à Masafer Yatta, afin d'écouter les personnes affectées, de documenter les faits et de les porter à la connaissance des instances internationales compétentes. Par ailleurs, le syndicat a appelé à faire assumer aux responsables des violations leurs actes et à exiger qu'ils rendent des comptes. Il a également plaidé pour la fourniture d'un soutien pédagogique, psychologique et matériel aux élèves et aux enseignants touchés, en particulier ceux qui se trouvent assiégés ou déplacés. Le syndicat a lancé un appel aux organisations syndicales du secteur de l'éducation à travers le monde, les exhortant à transformer leur solidarité en une pression concrète sur les décideurs, afin d'obtenir l'ouverture des accès aux écoles, d'assurer la protection des enseignants et des élèves, et de garantir leur droit à l'éducation et au travail dans des conditions de sécurité et de dignité. L'agression israélienne, qui se poursuit pour le dixième jour consécutif contre la ville d'Hébron, a entraîné le déplacement et affecté plus de 3 300 citoyens, notamment dans les quartiers d'Al-Jalda et d'Ain Deir Bahha. L'agression a également conduit à la démolition de 15 maisons et installations, causé des dommages à l'économie et aux infrastructures, et provoqué la paralysie du processus éducatif. Selon une annonce faite hier par la municipalité d'Hébron, les forces d'occupation ont entièrement démoli 15 maisons et installations, et ont fermé 327 commerces dans la ville. Par ailleurs, Les pertes économiques quotidiennes directes engendrées par cette agression ont dépassé les 12 millions de shekels (environ 3,8 millions de dollars). La municipalité a évalué les dommages totaux causés aux infrastructures à plus de 6 millions de shekels (1,9 million de dollars), tandis que les pertes dans les secteurs de la santé et de l'environnement s'élèvent à environ 500 000 shekels (près de 160 000 dollars).

L'ARMÉE D'OCCUPATION PREND D'ASSAUT LA COMMUNAUTÉ BÉDOUINE D'ABU FAZA'A, À L'EST DE RAMALLAH, ET MALTRAITE SES HABITANTS

Les forces d'occupation israéliennes ont pris d'assaut, ce dimanche soir, la communauté bédouine d'Abu Faza'a, située à l'est de la localité d'Al-Taybeh, à l'est de Ramallah. Selon des sources locales, les forces d'occupation ont maltraité les habitants après les avoir retenus pendant plusieurs heures. Elles ont terrorisé les enfants, lancé des grenades assourdissantes au milieu des habitations et détruit des caméras de surveillance installées par les résidents pour documenter les agressions constantes perpétrées par les colons à leur encontre depuis des mois. Les habitants craignent que la destruction de ces caméras ne soit le prélude à une attaque de grande envergure de la part des colons. Cette communauté, isolée et assiégée, est en effet en proie à des agressions répétées, ainsi qu'à des tentatives visant à restreindre la vie de ses résidents et à menacer leur existence même.

CISJORDANIE : L'ARMÉE ISRAÉLIENNE ARRÊTE CINQ PALESTINIENS LORS DE RAIDS

L'armée israélienne a arrêté cinq Palestiniens dimanche, après avoir perquisitionné leurs domiciles à Naplouse et dans le camp de réfugiés de Qalandiya, au nord de Jérusalem-Est, en Cisjordanie occupée.

Le Bureau des médias des prisonniers palestiniens, une organisation non gouvernementale, a indiqué dans un communiqué que les forces israéliennes avaient mené une incursion dans la localité de Burin, au sud de Naplouse, et arrêté quatre jeunes hommes après avoir fouillé leurs domiciles. Il a ajouté que l'armée avait également arrêté un jeune homme dans le camp de réfugiés de Qalandiya, au nord de Jérusalem-Est. L'armée israélienne mène des opérations d'arrestations presque quotidiennes dans toute la Cisjordanie, ciblant des hommes, des enfants et des femmes. Ces opérations s'accompagnent souvent d'agressions contre des membres des familles lors des perquisitions domiciliaires, ainsi que de destructions et de dégradations de biens domestiques. Selon des données palestiniennes, environ 9 350 prisonniers palestiniens sont détenus dans les prisons israéliennes, dont 350 enfants et 90 femmes. Des organisations de défense des droits humains affirment que les détenus sont soumis à la torture, à la privation de nourriture et à la négligence médicale, des pratiques qui ont entraîné des dizaines de décès. Depuis le début de la guerre génocidaire menée par Israël contre Gaza en octobre 2023, l'armée israélienne a intensifié ses attaques en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, dans un contexte de recrudescence des violences commises par les colons. Selon des estimations palestiniennes, ces attaques ont fait plus de 1 220 morts palestiniens, environ 13 350 blessés et conduit à l'arrestation de plus de 26 000 personnes.

Dormir dans une pièce éclairée, un risque accru de diabète de type 2 ?

A l'heure où les écrans et les lumières artificielles font partie intégrante de notre quotidien, le fait de dormir la nuit dans une pièce éclairée pourrait-il augmenter le risque de diabète de type 2 ?



C'est ce que suggère une récente étude menée pendant 8 ans et publiée dans la revue Lancet Europe. On fait le point.

Lumière et rythme circadien

Saviez-vous que l'horloge biologique, logée dans le cerveau de chaque individu et essentielle au bon fonctionnement de l'organisme, était principalement synchronisée au moyen de la lumière ? Imposant un cycle de 24 heures à l'organisme, appelé « rythme circadien », elle permet par exemple d'ajuster la température du corps selon les moments de la journée ou de piloter les processus métaboliques comme l'homéostasie glucidique et la sécrétion d'insuline. À savoir ! Le rythme circadien désigne un cycle de 24 heures pendant lequel un certain nombre de mécanismes biologiques et physiologiques se répètent au sein de l'organisme.

Il arrive cependant que la cadence du rythme circadien soit enrayée. Or, une simple dérégulation peut provoquer l'apparition de diverses pathologies. Des études antérieures ont en effet démontré que les perturbations du rythme circadien étaient impliquées dans le développement du diabète de type 2.

Forts de ce constat, des scientifiques ont mis sur pied une vaste étude pour définir l'impact de l'exposition à la lumière pendant la nuit sur le rythme circadien et sur le risque de développer un diabète de type 2.

Sommeil et lumière nocturne : un risque accru de diabète de type 2 ?

Pour mener à bien leurs recherches, les scientifiques ont étudié les données d'exposition à la lumière de près de 85 000 adultes (dont 58 % de femmes) de la Biobank britannique. Les participants étaient équipés de capteurs de lumière mesurant jour et nuit leur exposition à la lumière pendant une semaine. Après une période de suivi de 8 ans et sur la base des 13 millions d'heures de données de capteurs de lumière collectées, les scientifiques ont pu observer les résultats suivants :

De plus, la différence de risque de diabète de type 2 observée entre les personnes exposées à la lumière nocturne par rapport à celles dormant dans le noir était similaire à la différence de risque observée entre les personnes ayant un risque génétique faible par rapport à celles ayant un risque élevé de développer un diabète de type 2. Ces résultats ont conduit les auteurs de cette étude à établir un lien entre l'exposition à la lumière nocturne et le risque de développer un diabète de type 2. Selon eux, ne pas dormir dans le noir complet pourrait perturber les rythmes circadiens et ainsi exposer à un risque plus élevé de développer un diabète de type 2. Ils avancent d'ailleurs l'hypothèse selon laquelle la lumière traverserait les paupières fermées ce qui enverrait un signal au cerveau perturbant ainsi la régulation de l'insuline.

De l'importance de dormir dans le noir complet

Sur la base de ces travaux, les auteurs de cette étude recommandent de dormir dans le noir et d'éviter l'exposition à la lumière pendant la nuit. L'objectif ? Conserver une alternance jour/ nuit régulière entre les phases actives et les phases de repos. Quid des travailleurs de nuit ? Il leur suffirait de dormir suffisamment dans la pleine obscurité pendant la journée pour envoyer au cerveau un signal efficace de repos.

L'extinction des feux au moment de dormir est donc de rigueur ! Encore une nouvelle preuve de l'importance de respecter les cycles de notre organisme pour espérer se maintenir en bonne santé…

PERTE DE POIDS

La mozzarella est-elle riche en calories ?

La mozzarella est un fromage italien à pâte non fermentée, à base de lait de bufflonne ou de vache. Il peut être consommé frais dans une salade ou fondu dans une pizza ou des pâtes.

Si vous cherchez à perdre vos kilos en trop sans avoir à vous passer de fromage, la mozzarella peut être un allié de choix. On vous dit pourquoi.

Un fromage peu calorique et riche en protéines

La mozzarella fait partie des fromages les plus sains puisqu'elle contient seulement 64 calories pour 25 g. C'est un fromage peu calorique mais aussi intéressant d'un point de vue nutritionnel car il est riche en protéines. En effet, une portion de mozzarella (environ 30 g) apporte 6 g de protéines, ce qui équivaut à la quantité de protéines contenues dans un plat composé de volaille ou de poisson. Pour rappel, les protéines sont des nutriments essentiels au bon fonctionnement des cellules de l'organisme. Elles fournissent de l'énergie au corps et sont nécessaires à la croissance et à la régénération des cellules. Les protéines participent aussi à la production d'enzymes, d'hormones et d'anticorps qui aident à lutter contre les infections.

Un fromage moins gras et moins salé que les autres

La mozzarella contient moitié moins de sel que la feta et le parmesan. Même si le sel est indispensable au bon fonctionnement des muscles et des nerfs, il peut être nocif pour la santé quand il est consommé en excès (hypertension artérielle, maladies rénales, rétention d'eau…).

Si vous aimez le fromage mais que vous devez limiter votre consommation de sel pour votre santé, la mozzarella est un bon compromis.

Autre atout de la mozzarella par rapport à d'autres fromages : elle est peu grasse. Bien que ce soit un fromage riche en graisses, elle renferme peu de mauvais gras, aussi appelés acides gras saturés.

Un allié pour votre microbiote

La mozzarella renferme des probiotiques, notamment des Lactobaccillus casei et des Lactobacillus fermentum. Les probiotiques sont des micro-organisme vivants (bactéries, levures…) qui ont un effet bénéfique sur la flore intestinale.

La consommation de mozzarella, associée à une alimentation riche en fruits et légumes, est un bon moyen d'enrichir votre microbiote en bonnes bactéries pour préserver votre bien-être digestif.

Enfin, la mozzarella est riche en calcium, en phosphore et en zinc, des nutriments qui jouent un rôle important dans la santé des os et des dents.

SALADE CÉSAR

Découvrez la recette anti-inflammatoire de cette diététicienne !

Rafraîchissante, gourmande et complète, la salade César est la star des recettes d'été. Pauline Bruel, diététicienne-nutritionniste, nous dévoile sa recette de salade césar healthy, à base d'ingrédients anti-inflammatoires et sans gluten. Quels sont les principaux ingrédients de la salade César ?

La salade César se compose de laitue romaine, de tomates cerises, de croûtons, de poulet, de copeaux de fromage italien (souvent du parmesan) et d'une sauce vinaigrette crémeuse à base d'ail.

Il s'agit d'une salade complète d'un point de vue nutritionnel puisqu'elle contient des protéines, des lipides, des fibres et des glucides.

Comment préparer une salade César saine ?

Le risque avec la salade César, c'est d'y mettre trop d'ingrédients qu'il n'en faut et d'en faire un plat gras. Pour éviter cet écueil, la diététicienne-nutritionniste Pauline Bruel a élaboré une recette de salade César avec des ingrédients anti-inflammatoires et sans gluten.

Commencez par paner votre poulet. Pour cela, trempez vos morceaux de poulet dans un bol contenant 60 g de farine sans gluten (mixer des pois chiche avec du riz complet) puis dans un autre bol contenant 60 g de farine sans gluten, 60 g de maïzena, 2 cuillères à café de paprika, 150 ml d'eau, du sel et du poivre. Faites-les cuire dans une poêle bien chaude dans laquelle vous aurez préalablement déposé un peu d'huile d'olive. Préparez ensuite votre sauce. Dans un bol, versez un yaourt de brebis. Ajoutez du jus de citron, un peu de moutarde à l'ancienne, de l'ail en poudre, de la ciboulette, du sel et du poivre.

Pour vos croûtons, prenez deux tranches de votre pain préféré (complet ou aux céréales si possible) puis faites-les toaster au grille-pain. Coupez les tranches en petits morceaux. Dans un bol, mélangez-les avec un peu d'huile d'olive et des herbes de Provence.

Réalisez des copeaux de pecorino.

Vous n'avez plus qu'à dresser dans votre assiette. Déposez les feuilles de laitue. Ajoutez les tomates cerise, les morceaux de poulet, le pecorino et les croûtons. Terminez en nappant le tout avec votre sauce crémeuse.

Qui a inventé la salade César ?

La recette de la salade César vient des Etats-Unis. Elle a été créée en 1924 par le chef cuisinier italo-américain Caesar Cardini dans son restaurant baptisé Caesar's, à Tijuana au Mexique.

Quelques années plus tard, la salade César devient une recette populaire aux Etats-Unis. Elle est aujourd'hui à la carte de nombreux restaurants classiques et de fast-food, avec des recettes qui varient d'un restaurant à l'autre.

Selection du jour

TF1

21h10

Koh-Lanta All Stars



Présenté par : Denis Brogniart
Au sud du Panama, 18 concurrents emblématiques de «Koh-Lanta» ont traversé le monde pour débarquer sur un minuscule îlot, baigné par les eaux du Pacifique. Camille, Charlotte, Christina, Clémentine, Dorian, Freddy, Jacques, Joana, Laure, Lola, Maxime, Moussa, Naoil, Nicolas, Tania, Ugo, Vincent et Yassin sont les aventuriers de ce «Koh-Lanta All Stars» ! En partant, ils ne savaient pas qui seraient leurs adversaires mais, surtout, ils étaient loin d'imaginer que cette nouvelle épopée n'aurait rien à voir avec celles qu'ils ont vécues précédemment. L'aventure évolue et ce «Koh-Lanta All Stars» leur réserve d'immenses surprises, du premier au dernier jour !

-5

21h05

Enquête de santé

Présenté par : Marina Carrère d'Encausse
Onze millions de Français souffrent de migraines. Pourtant, la migraine reste l'une des maladies les plus mal comprises et les plus minimisées. Derrière ce mot banal se cache une affection neurologique redoutable, capable de terrasser celles et ceux qui en souffrent pendant des heures, des jours, parfois toute une vie. Pour Gwenaëlle, ancienne infirmière, la migraine est devenue un handicap permanent. Pour Tahar, ingénieur, chaque déplacement dans le bruit et la lumière de la ville peut se transformer en épreuve. Pour d'autres, comme Pauline ou Sandrine, la recherche d'un traitement efficace a pris des années.



6

21h10

Cancer : la vie devant

Réalisateur : Juliette Paquin
En France, près de quatre millions de personnes vivent ou ont vécu un cancer. Mais grâce aux progrès de la médecine, les perspectives sont de plus en plus encourageantes. Dans ce documentaire, Florent Pagny revient sur son cancer du poumon, Clémentine Célarié explique pourquoi elle a caché sa maladie et Carla Bruni souligne l'importance du dépistage. Jarry évoque, lui, le cancer qui a emporté son père.



france 2

21h10

The Apprentice



Avec Sebastian Stan, Jeremy Strong, Marija Bakalova, Martin Donovan, Catherine McNally, Charlie Carrick, Ben Sullivan, Mark Rendall, Joe Pingue, Jim Monaco, Bruce Beaton, Ian D. Clark, Valerie O'Connor, James Madge, Ron Lea
Dans le New York des années 1970-80, le jeune et ambitieux Donald Trump apprend les rouages de l'immobilier grâce à Roy Cohn, avocat conservateur aux méthodes douteuses. Sous l'aile de ce dernier, Trump connaît une ascension fulgurante. Il manipule, détourne le système, construit des gratte-ciel à sa gloire et devient peu à peu omniprésent dans les médias, jusqu'à se retourner contre son mentor.

france 3

21h10

Alex Hugo

Avec Samuel Le Bihan, Fabien Baïardi, Lionnel Astier, Henri Giey, Wendy Nieto, Catherine Vinatier, Luc Palun, Florence Hebbelynck, Damien Witecka, Alexis Robino, Sébastien Gill, Barthélemy Goutet, Killian Merly, Magali Bonat
Alors qu'Angelo a depuis peu, une femme qui compte dans sa vie, celle-ci disparait sans laisser de traces ; la gendarmerie de Grenoble, mobilisée, ne trouve rien de concluant. En panique, Angelo appelle Alex à l'aide. Alors qu'elle n'a aucune légitimité pour enquêter dans le coin, l'équipe de la Rurale se reforme et ne tarde pas à découvrir qu'il ne s'agit pas de la première disparition non résolue dans cette vallée...



W9

21h25

Lorie : derrière la positive attitude

Réalisateur : Sarah Veysseyre, Stephanie Davoigneau
Des millions d'albums vendus, des tubes que toute une génération connaît par coeur et une ascension fulgurante... Lorie est l'une des plus grandes stars des années 2000. En quelques mois, la jeune chanteuse est devenue un véritable phénomène. Mais derrière le succès et l'image de la popstar se cache une histoire intime et inattendue. Dans ce documentaire, Lorie se livre comme rarement. Elle revient sur les moments qui ont marqué sa vie : un drame qu'elle n'avait encore jamais raconté alors qu'elle était à l'apogée de sa carrière, une histoire d'amitié aussi forte que douloureuse qui lui a inspiré l'une de ses chansons les plus emblématiques, mais aussi la fin brutale d'une époque.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

Edité par la SARL
Maghreb Presse
Édition
au capital
De 5.200.000 DA
Compte bancaire :
00100625030030024926
BNA agence Kouba

Directeur de la Publication
Salah Lakoues

Direction de la Rédaction
Administration
BP 545,
Maison de la presse Safir Abdelkader
Kouba - Alger
Tél Adm : 023 70 94 94
Tél Réd : 023 70 94 61
Fax Pub : 023 70 94 58
Fax Réd : 023 70 94 09

Site internet :
www.lemaghreb.dz
e- mail:
maghrebjournal@yahoo.fr

Impression
SIA Alger
EPE - SPA Imprimerie "Centre"
Siége social : Zone Industrielle
El-Alia Bab-Ezzouar - Alger
Diffusion
Centre : MPE
Est : MPE

« Pour votre Publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur - Alger.
Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail :agence.reqie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran @anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustrations adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

LE CHIFFRE DU JOUR

2 000

LE MOUVEMENT des entreprises de France, Medef veut mobiliser 2 000 chefs d'entreprise pour accompagner les jeunes défavorisés dans leur orientation.

CRISE EN FRANCE

L'économie à l'arrêt, un gouvernement paralysé et la rue qui bouillonne

L'économie française est officiellement "à l'arrêt". L'aveu n'est pas venu de l'opposition, mais du ministre de l'Économie lui-même, Roland Lescure. Une phrase qui résume à elle seule l'état de délabrement d'un pays qui décroche, mois après mois, pendant qu'un exécutif sans cap ni solution continue de distribuer des milliards à l'extérieur. Les chiffres publiés par l'Insee sont glaciaux. Le produit intérieur brut (PIB) a reculé de 0,1% au troisième trimestre 2026, après une stagnation à 0% au deuxième trimestre et une baisse de 0,2% au premier. L'acquis de croissance pour 2026 n'est que de 0,2%. L'objectif gouvernemental de 0,5% est désormais hors de portée, comme l'Insee l'avait déjà annoncé en septembre.

L'économiste Marc Touati n'a pas mâché ses mots : "C'est un véritable Black Friday pour l'économie française. Depuis le début de l'année, le PIB français a chuté de 0,3%". Pendant que la France s'enfonce, la zone euro progresse de 0,4%, l'Allemagne de 0,2% et l'Espagne de 0,6%. Le décrochage est total.

Sur le terrain, tous les voyants sont au rouge. L'investissement total recule de 0,6% pour le troisième trimestre consécutif. Les entreprises ne croient plus en l'avenir, leurs perspectives d'activité sont au plus bas niveau depuis six ans et demi selon les enquêtes PMI. Le commerce extérieur plombe la croissance de -0,6 point à cause d'une chute des exportations de 1,7%, notamment dans l'aéronautique, fleuron pourtant de l'industrie française.

Mais ce sont les Français qui paient le prix fort. L'inflation, que le gouvernement promettait jugulée, rebondit violemment à 3,4% sur un an en octobre, contre 3,1% en



septembre, son plus haut niveau depuis début 2024. Les prix de l'énergie flambent de 24,1%, tirés par le gaz et les produits pétroliers. Chaque plein d'essence, chaque facture de chauffage devient une angoisse.

La consommation des ménages ne tient plus qu'à un fil, avec une timide hausse de 0,4%, uniquement parce que les Français puisent dans leur épargne. La confiance des ménages est tombée à son plus bas niveau depuis plus de treize ans. Le pouvoir d'achat est sous pression comme jamais.

Résultat : la rue bouillonne. Dans toutes les villes de France, les manifestations contre la vie chère se multiplient. Gilets jaunes, syndicats, retraités, étudiants, infirmières, agriculteurs : la colère est générale. Les Français dénoncent la cherté de la vie, les mauvaises conditions de travail, les services publics qui s'effondrent, les hôpitaux saturés et l'insécurité grandissante. Le quotidien est devenu une lutte pour survivre à la fin du mois.

Et face à cela, que fait le gouvernement ? Rien. Paralysé par les divisions internes, sans majorité à l'Assemblée, sans vision économique, l'exécutif navigue à vue. Aucune solution structurelle pour relancer l'investissement, aucune mesure forte pour protéger le pouvoir d'achat, aucun plan pour réindustrialiser. Seulement des discours creux et des taxes qui continuent de pleuvoir sur les petites bourses.

Car c'est là que la colère devient incompréhension, puis indignation. Pendant que les Français comptent chaque euro, que les Restos du Coeur explosent de demandes et que les classes moyennes basculent dans la précarité, le président Emmanuel Macron continue de promettre un soutien financier énorme à l'Ukraine.

Des milliards d'euros d'aides militaires, d'aides budgétaires, de livraisons d'armes financées par le contribuable français. Des chèques signés à Kiev sur le dos des petites bourses françaises. Des milliards qui ne vont pas à la rénovation des écoles, à l'augmentation des salaires des soignants, à la baisse des factures d'énergie ou au soutien aux agriculteurs qui manifestent.

Les Français ne sont pas contre la solidarité internationale, mais ils ne comprennent plus cette hiérarchie des priorités. Comment expliquer à une mère de famille qui ne peut plus payer son loyer que la France va encore débloquer 3 milliards de plus pour l'Ukraine ? Comment expliquer à un retraité qui se chauffe à 18 degrés que son argent finance une guerre sans fin à des milliers de kilomètres ?

Moins de croissance signifie mécaniquement moins de recettes fiscales et un déficit public qui risque de dépasser les 5,4% du PIB attendus. Cela signifie des taux d'emprunt déjà élevés qui vont encore grimper, et à la fin, ce sont toujours les mêmes qui paieront : les ménages et les PME.

La France est aujourd'hui un pays à deux vitesses : une élite parisienne qui disserte sur la géopolitique et une France périphérique, ouvrière et rurale, qui n'arrive plus à vivre de son travail.

L'économie est à l'arrêt, le gouvernement est vide de solutions, et la rue, elle, ne s'arrêtera pas.

R. I.

Post scriptum

Par : B. Khemis

Une coopération bilatérale renforcée entre l'Algérie et le Niger au nom de la solidarité et des intérêts stratégiques communs

La coopération entre l'Algérie et le Niger se renforce d'avantage, illustrant une solidarité profonde et historique entre deux pays frères liés par la géographie, l'histoire et une communauté de destin. Au-delà des discours, cette relation se concrétise sur le terrain par des gestes forts, des projets structurants et une assistance mutuelle face aux défis conjoncturels.

Le dernier exemple en date est hautement symbolique. Le Niger a réceptionné, dimanche à Agadez dans le nord du pays, une cinquantaine de camions-citernes d'essence, totalisant 1.600 tonnes, soit 1.600.000 litres, en provenance de la raffinerie de Sbaa à Adrar et destinés à approvisionner le marché nigérien et à résorber les tensions sur les produits pétroliers que connaît ce pays frère.

La cérémonie d'accueil s'est déroulée au dépôt de carburant régional à Agadez, en présence du ministre nigérien du Pétrole, M. Hamadou Tini, du Gouverneur de la région, le Général de division Boulama Issa Ibra, de l'ambassadeur d'Algérie au Niger, M. Saadi Ahmed, de la Directrice générale de la Société nigérienne des produits pétroliers (Sonidep) ainsi que des responsables administratifs de la région.

À cette occasion, les autorités nigériennes ont exprimé leur profonde gratitude aux autorités algériennes, à leur tête le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour la facilitation, l'accélération et la sécurisation de la logistique d'expédition de ce convoi exceptionnel, acheminé à travers le Sahara dans des conditions difficiles.

S'exprimant à cette occasion, M. Hamadou Tini a mis en avant la qualité des relations bilatérales entre les deux pays frères, soulignant que cette opération témoigne de la proximité réelle entre Alger et Niamey. Il a indiqué que les tensions actuelles sur l'essence et le gasoil dans le pays s'inscrivent dans une crise mondiale marquée par les conflits, les perturbations des chaînes logistiques et la fluctuation des prix.

Pour sa part, l'ambassadeur d'Algérie à Niamey a relevé que cette réception, qui coïncide avec le 72e anniversaire du déclenchement de la glorieuse Révolution du 1er novembre 1954, constitue « une nouvelle illustration de la profondeur des liens qui unissent l'Algérie et le Niger, deux pays voisins liés par l'histoire, la géographie, les intérêts communs et surtout par des relations fraternelles empreintes de solidarité et de confiance mutuelle ».

Le diplomate algérien a précisé que cette opération est intervenue suite aux difficultés rencontrées par le Niger en matière d'approvisionnement en carburant. « Le président de la République M. Abdelmadjid Tebboune, aussitôt informé, a décidé, en urgence, de faire acheminer de l'essence vers le Niger sans que les autorités nigériennes en fassent la demande. Cela témoigne de la dynamique positive qui caractérise les relations algéro-nigériennes », a-t-il affirmé.

M. Saadi a également salué le président nigérien, le Général d'Armée Abdourahamane Tiani, Chef de l'Etat, pour « l'attention qu'il ne cesse d'accorder au renforcement de nos relations et son engagement en faveur du partenariat bilatéral fondé sur le respect mutuel, la confiance et la convergence de nos intérêts stratégiques dans le respect de la souveraineté nationale, très chère aux deux pays ».

Mais ce convoi de carburant n'est que la partie visible d'une coopération beaucoup plus large et structurée.

Dans le domaine énergétique, l'Algérie, à travers Sonelgaz, s'est engagée dans la construction de centrales électriques au Niger.

Un projet vital pour un pays où le taux d'accès à l'électricité reste faible, notamment dans les régions du Nord. Ces centrales, réalisées par des ingénieurs algériens, permettront d'améliorer l'alimentation des villes d'Agadez, de Tahoua et de Niamey, et de soutenir le développement des activités économiques locales. Il s'agit d'un transfert de savoir-faire et d'une contribution directe à la sécurité énergétique du Niger.

Autre pilier de cette relation : la formation et le capital humain. L'Algérie accueille chaque année des centaines d'étudiants nigériens dans ses universités et ses grandes écoles, dans le cadre de bourses d'études octroyées par l'Etat algérien. Médecine, ingénierie, agronomie, pétrole, télécommunications : ces boursiers nigériens formés en Algérie constituent aujourd'hui l'ossature de l'administration et du secteur privé nigérien. Ce geste traduit une vision stratégique qui mise sur l'homme comme vecteur de développement durable.

Cette solidarité s'inscrit également dans la tradition diplomatique de l'Algérie, qui a toujours privilégié le principe de bon voisinage, de non-ingérence et de respect de la souveraineté nationale. Face aux défis sécuritaires communs au Sahel, à la lutte contre le terrorisme et aux enjeux liés aux migrations et au développement, Alger et Niamey affichent une convergence de vues et une volonté de coordonner leurs actions.

Ainsi, entre aide d'urgence en hydrocarbures, projets électriques structurants de Sonelgaz et formation des élites, la coopération algéro-nigérienne dépasse le cadre conjoncturel pour s'ancrer comme un partenariat stratégique et fraternel. Une relation qui, à l'image du message du 1er Novembre, puise sa force dans l'histoire commune et se projette vers un avenir de stabilité et de prospérité partagée.

B. KH.